

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

SANTE PUBLIQUE

01

EDUCATION

06

ADMINISTRATION

14

ECONOMIE

03

RURAL

03

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail:infos@armp.cm. Web:www.armp.cm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Web : pridesoft.armp.cm

Mail : pridesoft@armp.cm

N° 2185

18 Novembre 2020

18 November 2020

5:50 PM/17H:50

SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	20/13/AONO/MINESUP/UMa/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°20/13/AONO/MINESUP/UMa/CIPM/2020 DU 10 NOVEMBRE 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FORAGES EQUIPES DE POMPE A ENERGIE ELECTRIQUE A L'UNIVERSITE DE MAROUA, EN DEUX LOTS DIFFERENTS : LOT 1 : CONSTRUCTION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE, ÉQUIPÉ DE POMPE À ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AU CMS LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE, ÉQUIPÉ DE POMPE À ÉNERGIE ÉLECTRIQUE À LA CITÉ U
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	01-12-2020

2	Reference	018/AONO/ K/SG/CRPM-EN/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 018/AAONO/ K/SG/CRPM-EN/2020 DU 12/11/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DE DIX (10) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LES COMMUNES SUIVANTES : YAGOUA (RESIDENCE PREFET, CES WOUDATA KOTOKONG, TCHAKLINA, WOURO MODIBO), KALFOU (QUARTIER YANGAARE), VELE (DOUMARAYE KAYAM), GUERE (ARDAF), GOBO (BOUGOUDOUM, GRIQU GRAND) ET DOUKOULA BOUZAR (DOUFALGUE DORE), DEPARTEMENT DU MAYO DANAY, REGION DE L'EXTREME NORD.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	04-12-2020

3	Reference	20/015/AONO/MINESUP/UMa/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°20/015/AONO/MINESUP/UMa/CIPM/2020 DU 12/11/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE AU CMS DU CAMPUS DE KONGOLA À L'UNIVERSITÉ DE MAROUA
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	03-12-2020

4	Reference	20/016/AONO/MINESUP/UMa/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°20/016/AONO/MINESUP/UMa/CIPM/2020 DU 12/11/2020 POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS SANITAIRES AU CENTRE MÉDICO-SOCIAL DE L'UNIVERSITÉ DE MAROUA EN SIX LOTS DISTINCTS : LOT 1 : MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS SANITAIRES POUR LA DÉSINFECTION LOT 2 : MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS SANITAIRES POUR LA DÉSINFECTION LOT 3 : MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS SANITAIRES POUR LA DÉSINFECTION LOT 4 : PRODUITS POUR LA DÉSINFECTION LOT 5 : EQUIPEMENTS SANITAIRES POUR LA DÉSINFECTION LOT 6 : EQUIPEMENTS ET PRODUITS SANITAIRES POUR LA DÉSINFECTION
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	03-12-2020

5	Reference	20/014/AONO/MINESUP/UMa/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°20/014/AONO/MINESUP/UMa/CIPM/2020 DU 12/11/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR AU CMS DU CAMPUS DE KONGOLA DE L'UNIVERSITÉ DE MAROUA
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	03-12-2020



RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference [019/AONO/PU/PAK/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°019/AONO/PU/PAK/CIPM/2020 DU 13 NOVEMBRE 2020 POUR LA SOUSCRIPTION DE L'ASSURANCE TOUT RISQUE AUTOMOBILE AU PORT AUTONOME DE KRIBI.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 02-12-2020

7

Reference [020/AONO/PAK/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°020/AONO/PAK/CIPM/2020 DU 13 NOVEMBRE 2020 POUR LA SOUSCRIPTION DE L'ASSURANCE MALADIE AU PORT AUTONOME DE KRIBI.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 02-12-2020

8

Reference [021/AONO/PU/PAK/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°021/AONO/PU/PAK/CIPM/2020 DU 13 NOVEMBRE 2020 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES MULTIRISQUES DES OUVRAGES PORTUAIRES DES BUREAUX/BATIMENTS ET HABITATIONS, TOUS RISQUES INFORMATIQUES, ENGINS NAUTIQUES ET RESPONSABILITE CIVILE CHEF D'ENTREPRISE DU PORT AUTONOME DE KRIBI EN CINQ (05) LOTS.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 01-12-2020

9

Reference [1534/AONO/PADI-Dja/CSPMP/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00001534/AONO/PADI-DJA/CSPMP/2020 DU 17 NOV 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES SITES ECOTOURISTIQUES SUR LES RIVES DU FLEUVE DJA A BI'I PAR MINTOM ET ALAT MAKAI PAR LOMIE, DANS LES REGIONS DU SUD ET DE L'EST, PHASE 1 : CONSTRUCTION DE CINQ (05) ECOLOGES A BI'I. FINANCEMENT : BIP MINEPAT EXERCICE 2020 ET SUIVANTS IMPUTATION : 94 709 07 110000 2209 LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE MINIÈRE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIÈRE ADJACENTE (PADI-DJA), AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, UN APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS INDIQUÉE.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 18-12-2020

10

Reference [1529/AONO/PADI-Dja/CSPM_P/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00001529/AONO/PADI-DJA/CSPM_P/2020 DU 17 NOV 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA STRUCTURATION DES APICULTEURS EN COOPÉRATIVES ET L'APPUI A LA MODERNISATION DES SYSTEMES APICOLES PRODUCTIFS FINANCEMENT : BIP MINEPAT EXERCICE 2020 ET SUIVANTS IMPUTATION : 94 709 07 110000 2226

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 17-12-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

11	Reference 006/DC/C.TOKOMBERE/CIPM/2020 Lire Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS N°006/DDC/C.TOKOMBERE/CIPM/2020 DU 13/11/2020 TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS, EN BOIS, D'UN BUREAU POUR ENSEIGNANT ET UN D'UN BLOC DE LATRINES A TROIS COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE MADA KOLKUCH, UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS EN BOIS, ET D'UN BUREAU POUR ENSEIGNANT A L'ECOLE PUBLIQUE DE MAMBEZA, DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DEPARTEMENT DU MAYO SAVA Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 08-12-2020
-----------	---

12	Reference 001/DDC/C.KOLOFATA/CIPM/2020 Lire Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°001/DDC/C.KOLOFATA/CIPM/2020 DU _05/11/2020 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PASTORAL EQUIPE DE POMPE IMMERGEE A ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE ET 2 ABREUVOIRS A KOLOFATA-GUIDI COMMUNE DE KOLOFATA Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture 02-12-2020
-----------	---

13	Reference N° 002/ASMI/MAGZI SA/SIGAM/2020 Lire Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 002/ASMI/MAGZI SA/SIGAM/2020 DU 17 NOVEMBRE 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT À LA MISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES (MAGZI SA) Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 03-12-2020
-----------	--

14	Reference 0019/ASMI/MINSANTE/CTN-PBF/SPM/2020 DU 17/11/2020 Lire Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 000019/ASMI/MINSANTE/CTN-PBF/SPM/2020 DU 17 NOVEMBRE 2020 RELATIF À LA SÉLECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ (PRPSS) POUR LES EXERCICES 2020, 2021 ET 2022 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 02-12-2020
-----------	---

15	Reference N°2479/C/VY/PADY2/CEP/2020. Lire Titre/objet COMMUNIQUE Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

16	Reference N° 00042/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 00042/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0008/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DES ALIMENTS POUR SILURES (CLARIAS GARIEPINUS) ET TILAPIA (OREOCHROMIS NILOTICUS) AU PROFIT DES PRODUCTEURS. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

17	Reference 124/20/C/MINESEC/SG/DPPC/UGPA Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 124/20/C/MINESEC/SG/DPPC/UGPA PORTANT PROROGATION DU DELAIS DE REMISE DES OFFRES DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 01/AOIR/MINESEC/CIPM/2020 DU 20 OCTOBRE 2020 RELATIF AUX ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES AINSI QUE LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE D'AKWA POUR L'ENSEIGNEMENT DES METIERS INDUSTRIELS DANS LA VILLE DE DOUALA Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

18	Reference N°00044/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°00044/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCÉDURE D'URGENCE N°0011/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 30 SEPTEMBRE 2020 RELATIF À L'ACQUISITION D'INTRANTS AU PROFIT DES ÉLEVEURS DE POULETS DE CHAIR DANS LE CADRE DE L'APPUI À LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉLEVAGE FACE AU CORONAVIRUS. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

19	Reference N° 00040/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 00040/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0007/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES ALEVINS AU PROFIT DES PRODUCTEURS. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

20	Reference N° 00041/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 00041/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0010/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES KITS DE PROTECTION INDIVIDUELLES, DES VIRUCIDES ET DES DÉSINFECTANTS POUR LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

21	Reference N° 00043/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 00043/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0012/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES MATÉRIELS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES AQUACULTEURS ET DES FERMES AQUACOLES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINEPIA. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

22	Reference N°6/CP/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM/BAO Lire Titre/objet COMMUNIQUE DE PRESSE N°6/CP/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM/BAO DU 11/10/2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT CONCERNANT LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°010/AONO/MINTOUL/CIPM/2020 DU 05 OCTOBRE 2020 POUR L'ÉLABORATION ET LA VULGARISATION DU PROTOCOLE SANITAIRE ANTI COVID-19 POUR LA CHINE TOURISTIQUE AU CAMEROUN. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

23	Reference 006/C/CIPM/CDPM/2020 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 006/C/CIPM/CDPM/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 006/PU/AONO/MINEPIA/CDPM/CIPM/2020 DU 31 AOÛT 2020 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	--

24	Reference D13-312/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° D13-312/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 13 NOVEMBRE 2020S PORTANT ANNULATION DE L'AVIS DE CONSULTATION N° 0042/D13-293/DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 19 OCTOBRE 2020, RELATIF À L'ORGANISATION DES RÉUNIONS DE COORDINATION DES ACTIVITÉS ŒUVRANT POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG ET LES ACTIVITÉS DES CENTRES DE TRANSFUSION SANGUINE DES FORMATIONS SANITAIRESFINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT/PNTS Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

25	Reference D13-311/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° D13-311/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 13 NOVEMBRE 2020 PORTANT ANNULATION DE L'AVIS DE CONSULTATION N°0040/D13-291/DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 19 OCTOBRE 2020, RELATIVE À LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME POUR LA PROMOTION DU DON DE SANGFINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT/PNTS Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

26	Reference ADDITIF N°00000001 Lire Titre/objet ADDITIF N°00000001AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITION RESTREINTE. N° D13-297/DDPNR/MINSANTE/CEPS-BID/CSPM/PETVISIDAME/2020 DU 21 /10/ 2020 POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT CHARGE DE REALISER LA FORMATION DES PERSONNELS DE LA CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS SANTE-BID (PROJET D'ELIMINATION DE LA TRANSMISSION DU VIH ET DU SIDA DE LA MERE A L'ENFANT), A LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR). Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

27	Reference N°2479/C/VY/PADY2/CEP/2020. Lire Titre/objet COMMUNIQUE Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

28	Reference	N° 00042/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00042/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0008/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DES ALIMENTS POUR SILURES (CLARIAS GARIEPINUS) ET TILAPIA (OREOCHROMIS NILOTICUS) AU PROFIT DES PRODUCTEURS.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

29	Reference	N°00044/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°00044/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCÉDURE D'URGENCE N°0011/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 30 SEPTEMBRE 2020 RELATIF À L'ACQUISITION D'INTRANTS AU PROFIT DES ÉLEVEURS DE POULETS DE CHAIR DANS LE CADRE DE L'APPUI À LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉLEVAGE FACE AU CORONAVIRUS.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

30	Reference	N° -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/emcg Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/EMCG PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES OFFRES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 05/AMI/ADC/DG/2020 DU 05 JUIN 2020 POUR LA SÉLECTION ET L'AGRÈMENT DES ORGANISMES SPÉCIALISÉS DANS L'ASSISTANCE DES PASSAGERS À MOBILITÉ RÉDUITE ET L'ÉVACUATION DES MALADES DANS LES AÉROPORTS INTERNATIONAUX DE DOUALA ET YAOUNDÉ-NSIMALEN.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

31	Reference	N° 00040/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00040/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0007/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES ALEVINS AU PROFIT DES PRODUCTEURS.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

32	Reference	N° 00041/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00041/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0010/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES KITS DE PROTECTION INDIVIDUELLES, DES VIRUCIDES ET DES DÉSINFECTANTS POUR LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

33	<p>Reference N° 00622/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N° 00622/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0008/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DES ALIMENTS POUR SILURES (CLARIAS GARIEPINUS) ET TILAPIA (OREOCHROMIS NILOTICUS) AU PROFIT DES PRODUCTEURS.</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

34	<p>Reference N° 00620 /D/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N° 00620 /D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0007/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES ALEVINS AU PROFIT DES PRODUCTEURS.</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

35	<p>Reference N°00628 /D/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°00628 /D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCÉDURE D'URGENCE, N°0011/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 30 SEPTEMBRE 2020 RELATIF À L'ACQUISITION D'INTRANTS AU PROFIT DES ÉLEVEURS DE POULETS DE CHAIR DANS LE CADRE DE L'APPUI À LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉLEVAGE FACE AU CORONAVIRUS.</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

36	<p>Reference N° 00621/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N° 00621/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0010/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES KITS DE PROTECTION INDIVIDUELLES, DES VIRUCIDES ET DES DÉSINFECTANTS POUR LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS.</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

37	<p>Reference N° 00623 /D/MINEPIA/SG/DAG/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N° 00623 /D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0012/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES MATÉRIELS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES AQUACULTEURS ET DES FERMES AQUACOLES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINEPIA.</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

38	<p>Reference 006/D/MINEPIA/CDPM/CIPM/SAG/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N° 006/D/MINEPIA/CDPM/CIPM/SAG/2020. PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 006/PU/AONO/MINEPIA/CDPM/CIPMI2020 DU 31 AOÛT 2020 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE.</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

39

Reference [006/D/MINEPIA/CDPM/CIPM/SAG/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 006/D/MINEPIA/CDPM/CIPM/SAG/2020. PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 006/PU/AONO/MINEPIA/CDPM/CIPMI2020 DU 31 AOÛT 2020 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

40

Reference [036/DI/DG/CM-SCDP/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION D'INFRUCTUOSITE N°036/DI/DG/CM-SCDP/2020

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

41

Reference [ADDITIF](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009 & 010/AONO/C-SOA/BMP/CIPM/2020 DU 02 NOVEMBRE 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE SOA ET L'AMENAGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD) ET LA CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SOA, DANS LA COMMUNE DE SOA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

42

Reference [ADDITIF N°007](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°007 RELATIF A LA REGULATION DU DAO N° 006 /AONO/C-KBDO/SG/ CIPM/2020 DU 26 OCTOBRE 2020 EN POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE CERTAINES ARTERES DE LA VILLE DE KOBDOMBO PAR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CENT (100) LAMPADAIRES SOLAIRES ALL IN ONE EN PROCEDURE D'URGENCE

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

UNIVERSITÉ DE MAROUA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°20/13/AONO/MINESUP/UMA/CIPM/2020 DU 10 NOVEMBRE 2020 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE FORAGES EQUIPES DE POMPE A ENERGIE ELECTRIQUE A L'UNIVERSITE DE
MAROUA, EN DEUX LOTS DIFFERENTS : LOT 1 : CONSTRUCTION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE,
ÉQUIPÉ DE POMPE À ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AU CMS LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN FORAGE D'EAU
POTABLE, ÉQUIPÉ DE POMPE À ÉNERGIE ÉLECTRIQUE À LA CITÉ U**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , FONDS COVID-19
IMPUTATION
974

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans la perspective de la mise en œuvre des activités de lutte contre la pandémie COVID_19 à l'Université de Maroua, dans le cadre du Fonds Spécial de Solidarité Nationale contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (CAS-COVID-19), le Recteur de l'Université de Maroua, Maître d'Ouvrage Délégué et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de forages équipés de pompe à énergie électrique à l'Université de Maroua, en deux lots différents :

- Lot 1 : construction d'un forage d'eau potable équipé de pompe à énergie électrique au CMS
- Lot 2 : construction d'un forage d'eau potable équipé de pompe à énergie électrique à la Cité U

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

1- Installation de Chantier
2- Réalisation des études / sondages géophysiques, hydrogéologiques pour forages
2- Terrassements
3-Travaux de Fondation
4-Foration-tubage-développement-essai de pompage-analyse de l'eau
5-Fourniture et installation des pompes électriques / sur-presseurs
6-Travaux de Fondation / Construction du socle pour la bache d'eau
7- Fourniture et la Pose des réservoirs d'eau (bâches à eau)
8- Réalisation des divers raccords / tuyauterie (de refoulement et de distribution)
9- Le raccordement du système au réseau électrique

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

Lot 1 : 11 000 000 Francs CFA TTC

Lot 2 : 11 000 000 Francs CFA TTC

4. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en deux lots :

- **Lot 1 : construction d'un forage d'eau potable, équipé de pompe à énergie électrique au CMS**
- **Lot 2 : construction d'un forage d'eau potable, équipé de pompe à énergie électrique à la Cité U**

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupements d'entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans les travaux de BTP / forage. NB : Un prestataire pourra soumissionner et être attributaire des deux lots.

Par le présent Avis, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leurs dossiers.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Fonds Spécial de Solidarité Nationale de lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (**CAS COVID-19, EXERCICE 2020 et suivants**), **PROG. 974 Résilience Sociale**.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Maroua, BP 46 Maroua, Tél. 680 34 34 23 / 697 418 124, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Maroua, BP 46 Maroua, Tél. 680 34 34 23 / 697 418 124, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **40 000 (quarante mille)** francs CFA, payable à la BICEC, « Compte Spécial CAS-ARMP ».

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Maroua, BP 46 Maroua, Tél. 680 34 34 23 / 697 418 124, au plus tard le **01 décembre 2020 à 15 heures** précises et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°20/13/AONO/MINESUP/UMa/CIPM/2020 DU 10 novembre 2020

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FORAGES EQUIPES DE POMPE A ENERGIE ELECTRIQUE A L'UNIVERSITE DE MAROUA, EN DEUX LOTS DIFFERENTS :

- **Lot 1 : construction d'un forage d'eau potable, équipé de pompe à énergie électrique au CMS**
- **Lot 2 : construction d'un forage d'eau potable, équipé de pompe à énergie électrique à la Cité U**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **trois mois (03) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une institution financière agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de

Lot 1 220 000 Francs CFA

Lot 2 220 000 Francs CFA

Et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une Institution financières agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **01 décembre 2020 à 16 heures** par la Commission interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Université de Maroua dans la salle de réunion de ladite Commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment de :

- Absence de la caution de soumission,
- Fausses déclarations ou des pièces falsifiées,
- Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des offres ;
- Non satisfaction d'au moins 70% de critères essentiels

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

N°	Critères	Critères
1	Présentation de l'offre	03 critères
2	Personnel	12 critères
3	Methodologie	13 critères
4	Capacité de préfinancement	5 critères
5	Experiences similaires	8 critères
6	Moyens logistiques et matériels justifiés	12 critères

Une Note technique inférieure à 70%, entraîne élimination de l'offre.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique aura été jugée satisfaisante et dont l'offre financière sera la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la DIPD de l'UMa./-

MAROUA le 10 Novembre 2020

Le ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

IDRISSOU ALIOUM

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 018/AAONO/ K/SG/CRPM-EN/2020 DU 12/11/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DE DIX (10) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LES COMMUNES SUIVANTES : YAGOUA (RESIDENCE PREFET, CES WOUDATA KOTOKONG, TCHAKLINA, WOURO MODIBO), KALFOU (QUARTIER YANGAARE), VELE (DOUMARAYE KAYAM), GUERE (ARDAF), GOBO (BOUGOUDOUM, GRIOU GRAND) ET DOUKOULA BOUZAR (DOUFALGUE DORE), DEPARTEMENT DU MAYO DANAY, REGION DE L'EXTRÊME NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
94 709 07 110000 2246

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord à Maroua, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour **la réalisation de dix (10) forages équipés de pompes à motricité humaine dans les communes suivantes : Yagoua (Résidence préfet, ces woudata kotokong, tchaklina, wouro modibo), Kalfou (quartier yangaaré), Vélé (doumaraye kayam), Guéré (ardaf), Gobo (bougoudoum, griou grand) et Doukoula bouzar (doufalgue doré), Département du Mayo Danay, Région de l'Extrême Nord.**

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Etudes et Installation de chantier ;
- Foration ;
- Equipements ;
- Développement et essai de pompage ;
- Analyse des eaux ;
- Réalisation de la Super structure et pose pompe.

3. Cout Prévisionnel

Le coût estimatif est de **quatre-vingt-dix millions trois cent quarante un mille deux cent cinquante (90 341 250) de Francs CFA.**

4. Allotissement

lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises de droit camerounais exerçant dans le domaine de l'hydraulique, justifiant des capacités techniques et financières et agréées par le Ministère de l'Eau et de l'Energie pour la réalisation des travaux, objets du présent Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Exercice 2020 et suivant, **Ligne 94 709 07 110000 2246**,

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les services du Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord à Maroua.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dans les services du Gouverneur, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **cent mille Francs (100 000)** francs CFA au titre des frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée, auprès des Services du Gouverneur de l'Extrême-Nord à Maroua, au plus tard le **04/11/2020 à 14 heures 30 minutes**, heure locale et devra porter la mention.

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 018/AONO/K/REN/CRPM-TAI/2020 DU 12/11/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DE DIX (10) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LES COMMUNES SUIVANTES : YAGOUA (RESIDENCE PREFET, CES WOU DATA KOTOKONG, TCHAKLINA, WOURO MODIBO), KALFOU (QUARTIER YANGAARE), VELE (DOUMARAYE KAYAM), GUERE (ARDAF), GOBO (BOUGOUDOUM, GRIOU GRAND) ET DOUKOULA BOUZAR (DOUFALGUE DORE), DEPARTEMENT DU MAYO DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois calendaires. Ce délai, hors période des pluies, comprend toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de : **un million huit cent six mille (1 806 000) FCFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **04/11/2020** à **15 heures 30 minutes** précises dans la le Bureau de la Commission Régionale de Passation des Marchés des Services du Gouverneur de l'Extrême-Nord à Maroua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Pièces administratives

- a) Absence de la caution de garantie ;
- b) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique.

Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires cumulés dans les travaux d'hydraulique au cours des trois (03) dernières années inférieur à **quatre-vingt-dix millions (90 000 000) de Francs CFA** ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier d'hydraulique ;
- e) Non satisfaction, au moins, à **soixante-dix (70)% des critères essentiels**.

Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- a) Pièces non conformes ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **35 critères** essentiels ci-dessous :

- a) Présentation de l'offre sur **02 critères** ;
- b) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **04 critère**.
- c) Le personnel sur **10 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **11 critères** ;

Le moyen matériel de chantier à mobiliser sur **08 critères**



15. Attribution

Le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Délégation Régionale du MINEPAT de l'Extrême-Nord à Maroua sise à côté de la Station TOTAL Domayo à Maroua, Tél/Fax 222 29 30 05 et dans les services du Gouverneur.

MAROUA le 12 Novembre 2020

Le GOUVERNEUR

MIDJIYAWA BAKARY

UNIVERSITÉ DE MAROUA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°20/015/AONO/MINESUP/UMA/CIPM/2020 DU 12/11/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UNE SALLE POLYVALENTE AU CMS DU CAMPUS DE KONGOLA À L'UNIVERSITÉ DE MAROUA**

FINANCEMENT

CAS COVID 19 (FOND SPECIAL DE SOLIDARITE NATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LE COVID ET
SES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES)

IMPUTATION

974 RESILIENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans la perspective de la mise en œuvre des activités de lutte contre la pandémie COVID_19 à l'Université de Maroua, dans le cadre du Fonds Spécial de Solidarité Nationale contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (CAS-COVID-19), le Recteur de l'Université de Maroua, Maître d'Ouvrage Délégué et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'une salle polyvalente au CMS campus de Kongola à l'Université de Maroua.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

1- Installation de Chantier
2- Terrassements
3-Travaux de Fondation
4- Structure en béton armé et maçonneries
5- Charpente couverture
6- Revêtements et enduits
7- Menuiseries
8- Plomberie sanitaire
9- Electricité
10- Climatisation
11- Equipements

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **quarante-trois millions sept cent cinquante mille (43 750 000) de F CFA TTC.**

4. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupements d'entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans les travaux de BTP.

Par le présent Avis, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leurs dossiers.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Fonds Spécial de Solidarité Nationale de lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (**CAS COVID-19, EXERCICE 2020 et suivants**), **PROG. 974 Résilience Sociale**.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Maroua, BP 46 Maroua, Tél. 680 34 34 23 / 697 418 124, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Maroua, BP 46 Maroua, Tél. 680 34 34 23 / 697 418 124, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **65 000** (soixante-cinq mille) francs CFA, payable à la BICEC, « Compte Spécial CAS-ARMP ».

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Maroua, BP 46 Maroua, Tél. 680 34 34 23 / 697 418 124, au plus tard le **03/12/2020** à 15 heures précises et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°20/015
/AONO/MINESUP/UMa/CIPM/2020 DU 12/11/2020

Pour les travaux de construction d'une salle polyvalente au CMS du campus de Kongola à l'Université de Maroua

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quatre mois **(04) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une institution financière agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **875 000** (huit cent soixante-quinze mille) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une Institution financières agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 03/12/2020 à **16 heures** par la Commission interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Université de Maroua dans la salle de réunion de ladite Commission. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment de :

- Absence de la caution de soumission,
- Fausses déclarations ou des pièces falsifiées,
- Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des offres ;
- Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels
- Absence d'un prix unitaire quantifié,

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

N°	Critères	Critères
1	Présentation de l'offre	03 critères
2	Personnel	12 critères
3	Methodologie	13 critères
4	Capacité de préfinancement	12 critères
5	Experiences similaires	18 critères
6	Moyens logistiques et matériels justifiés	12 critères

Une Note technique inférieure à 70%, entraîne élimination de l'offre.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique aura été jugée satisfaisante et dont l'offre financière sera la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la DIPD de l'UMa./-

MAROUA le 12 Novembre 2020

Le ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

IDRISSOU ALIOUM

UNIVERSITÉ DE MAROUA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°20/016/AONO/MINESUP/UMA/CIPM/2020 DU 12/11/2020 POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS ET
ÉQUIPEMENTS SANITAIRES AU CENTRE MÉDICO-SOCIAL DE L'UNIVERSITÉ DE MAROUA EN SIX LOTS
DISTINCTS : LOT 1 : MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS SANITAIRES POUR LA DÉSINFECTION LOT 2 :
MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS SANITAIRES POUR LA DÉSINFECTION LOT 3 : MATÉRIELS ET
ÉQUIPEMENTS SANITAIRES POUR LA DÉSINFECTION LOT 4 : PRODUITS POUR LA DÉSINFECTION LOT
5 : EQUIPEMENTS SANITAIRES POUR LA DÉSINFECTION LOT 6 : EQUIPEMENTS ET PRODUITS
SANITAIRES POUR LA DÉSINFECTION**

FINANCEMENT

CAS COVID 19 (FOND SPECIAL DE SOLIDARITE NATIONALE POUR LA LUTTRE CONTRE LE COVID ET
SES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES)

IMPUTATION

974 RESILIENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans la perspective de la mise en œuvre des activités de lutte contre la pandémie COVID_19 à l'Université de Maroua, dans le cadre du Fonds Spécial de Solidarité Nationale contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (CAS-COVID-19), le Recteur de l'Université de Maroua, Maître d'Ouvrage Délégué et Autorité Contractante, lance un avis d'appel d'offres en procédure d'urgence pour la fourniture de matériels et équipements sanitaires pour la désinfection des salles de cours, TD et amphithéâtres, en six lots distincts

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente demande de cotation comprennent :

- La fourniture, le transport, la livraison sur site, les essais ou test de fonctionnalité de matériels et équipements sanitaires pour la désinfection des salles de cours, TD et amphithéâtres, en six lots distincts ;
- La fourniture de la documentation (manuel d'entretien et catalogue des pièces de rechange en français ou en anglais).

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

- Lot 1 : 10 440 000 TTC F CFA
- Lot 2 : 10 440 000 TTC F CFA
- Lot 3 : 10 440 000 TTC F CFA
- Lot 4 : 12 500 000 TTC F CFA
- Lot 5 : 23 000 000 TTC F CFA
- Lot 6 : 30 000 000 TTC F CFA

4. Allotissement

Les fournitures comportent six lots :

- Lot 1 : Matériel et équipements sanitaires pour la désinfection
- Lot 2 : Matériel et équipements sanitaires pour la désinfection
- Lot 3 : Matériels et équipements sanitaires pour la désinfection
- Lot 4 : Produits pour la désinfection
- Lot 5 : Equipements sanitaires pour la désinfection
- Lot 6 : Equipements et produits sanitaires pour la désinfection

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupements d'entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans les approvisionnements généraux. NB : Un prestataire pourra soumissionner et **être attributaire de trois lots au plus**.

Par le présent Avis d'appel d'offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leurs dossiers.

6. Financement

Les prestations objet du présent AAO sont financées par le Fonds Spécial de Solidarité Nationale de lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (**CAS COVID-19, EXERCICE 2020 et suivants**), **PROG. 974 Résilience Sociale**

7. Consultation du Dossier

N/D

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu **aux jours et heures ouvrables** à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Maroua, BP 46 Maroua, Tél. 699-861-277 / 693-500-805, dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu versement d'une somme non remboursable de **100 000 (cent mille) F CFA**, payable à la BICEC, « Compte Spécial CAS-ARMP ».

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, et conformes aux prescriptions du DAO, devra parvenir à la DIPD, au plus tard le **03/12/2020 à 15 heures précises**, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- Enveloppe I : pièces administratives ;
- Enveloppe II : offre technique ;
- Enveloppe III : offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième et devront porter impérativement la seule et unique mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°20/016/AONO/MINESUP/UMa/CIPM/2020 du 12/11/2020**

Pour la fourniture de produits et équipements sanitaires au Centre Médico-social de l'Université de Maroua en six lots distincts :

Lot 1 : Matériel et équipements sanitaires pour la désinfection

Lot 2 : Matériel et équipements sanitaires pour la désinfection

Lot 3 : Matériels et équipements sanitaires pour la désinfection

Lot 4 : Produits pour la désinfection

Lot 5 : Equipements sanitaires pour la désinfection

Lot 6 : Equipements et produits sanitaires pour la désinfection

FINANCEMENT : CAS COVID-19, EXERCICE 2020 et suivants, IMPUTATION : PROG. 974 RESILIENCE SOCIALE

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Les offres parvenues après les date et heures limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la livraison des fournitures est de **(02) mois calendaires**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de :

- Lot 1 : 208 800 F CFA
- Lot 2 : 208 800 F CFA
- Lot 3 : 208 800 F CFA
- Lot 4 : 250 000 F CFA
- Lot 5 : 460 000 F CFA
- Lot 6 : 600 000 F CFA

Chaque caution doit être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations de l'article 6.1 du RPAO. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'AAO.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du DAO sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du DAO, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en untemps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **03/12/2020 à 16 heures précises** par la CIPM placée auprès de l'Université de Marouadans la salle de réunion de ladite Commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté et ayant une connaissance parfaite du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires



Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment de :

- Absence de la caution de soumission ;
- Fausses déclarations et / ou des pièces falsifiées ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des offres ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Non satisfaction d'au moins 70% critères essentiels ;

N.B : *Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.*

Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

Critères	validation
- Les déclarations statistiques et fiscales des trois (03) dernières années, certifiées par l'autorité compétente	Oui/non
- L'accès à une ligne de crédit ou la preuve de la disponibilité des ressources financières propres supérieures ou égales à 75% du marché.	Oui/non
- La conformité des spécifications techniques des fournitures proposées	Oui/non
- Le calendrier de livraison des fournitures proposées	Oui/non
- Le service après-vente	Oui/non
- L'acceptation des conditions du marché	Oui/non

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique aura été jugée satisfaisante et dont l'offre financière sera la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès à la DIPD de l'UMa aux jours et heures ouvrables./-

MAROUA le 12 Novembre 2020

Le ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

IDRISSOU ALIOUM

UNIVERSITÉ DE MAROUA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°20/014/AONO/MINESUP/UMA/CIPM/2020 DU 12/11/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
HANGAR AU CMS DU CAMPUS DE KONGOLA DE L'UNIVERSITÉ DE MAROUA**

FINANCEMENT

CAS COVID 19 (FOND SPECIAL DE SOLIDARITE NATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LE COVID ET
SES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES)

IMPUTATION

974 RESILIENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans la perspective de la mise en œuvre des activités de lutte contre la pandémie COVID_19 à l'Université de Maroua, dans le cadre du Fonds Spécial de Solidarité Nationale contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (CAS-COVID-19), le Recteur de l'Université de Maroua, Maître d'Ouvrage Délégué et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un hangar au CMS du campus de Kongola de l'Université de Maroua.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

1- Installation de Chantier
2- Terrassements
3-Travaux de Fondation
4- Structure en béton armé et maçonneries
5- Charpente couverture
6- Revêtements et enduits
7- Menuiseries
8- Plomberie sanitaire
9- Electricité
10- Aménagement et installation pour appareil imagerie médicale

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **trente-sept millions cinq cent mille (37 500 000) de F CFA TTC.**

4. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupements d'entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans les travaux de BTP.

Par le présent Avis, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leurs dossiers.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Fonds Spécial de Solidarité Nationale de lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (**CAS COVID-19, EXERCICE 2020 et suivants**), **PROG. 974 Résilience Sociale**.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Maroua, BP 46 Maroua, Tél. 680 34 34 23 / 697 418 124, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Maroua, BP 46 Maroua, Tél. 680 34 34 23 / 697 418 124, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **65 000 (soixante-cinq mille) francs** CFA, payable à la BICEC, « Compte Spécial CAS-ARMP ».

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Maroua, BP 46 Maroua, Tél. 680 34 34 23 / 697 418 124, au plus tard le **03/12/2020** à 15 heures précises et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°
20/014/AONO/MINESUP/UMa/CIPM/2020 DU 12/11/2020**

Pour les travaux de construction d'un hangar au CMS du campus de Kongola de l'Université de Maroua

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quatre mois **(04) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une institution financière agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **750 000** (sept cent cinquante mille) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une Institution financières agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **03/12/2020** à 15 heures par la Commission interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Université de Maroua dans la salle de réunion de ladite Commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment de :

- Absence de la caution de soumission,
- Fausses déclarations ou des pièces falsifiées,
- Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des offres ;
- Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

N°	Critères	Critères
1	Présentation de l'offre	03 critères
2	Personnel	12 critères
3	Methodologie	13 critères
4	Capacité de préfinancement	12 critères
5	Experiences similaires	18 critères
6	Moyens logistiques et matériels justifiés	12 critères

Une Note technique inférieure à 70%, entraîne élimination de l'offre.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique aura été jugée satisfaisante et dont l'offre financière sera la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la DIPD de l'UMa./-

MAROUA le 12 Novembre 2020

Le ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

IDRISSOU ALIOUM

PORT AUTONOME DE KRIBI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°019/AONO/PU/PAK/CIPM/2020 DU 13 NOVEMBRE 2020 POUR LA SOUSCRIPTION DE L'ASSURANCE
TOUT RISQUE AUTOMOBILE AU PORT AUTONOME DE KRIBI.**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi (PAK), Maître d'Ouvrage, lance une consultation pour la souscription de l'assurance tout risque automobile au Port Autonome de Kribi.

2. Consistance des prestations

assurance tout risque automobile. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel prévu pour la réalisation des prestations objet du DAO s'élève à un montant de cent cinquante millions de francs (150 000 000 Frs) CFA TTC.

4. Allotissement

un lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

La gestion des polices d'assurances relatives au présent Appel d'Offres sera assurée par le Courtier du Port Autonome de Kribi, PARTNERS SARL, B.P. 5740 Douala, Tél : (237) 233 42 04 85/699 714 143. Email : partners.c@hotmail.fr. Le Courtier se fera rémunérer par l'assureur, conformément à la réglementation en vigueur dans le secteur des assurances.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Port Autonome de Kribi, Exercice 2021, dont l'imputation est :

Activité 3703 : Gestion des polices d'assurances et des garanties. Tâche : 3703002 « souscription et suivi des polices d'assurances et des garanties ». Lignes : 625200 « Assurances matériels de transport ».

Le budget prévisionnel prévu pour la réalisation des prestations objet du DAO s'élève à un montant de cent cinquante millions de francs (150 000 000 Frs) CFA TTC.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés, au Rez-de-chaussée de l'Immeuble Emergence, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés, au Rez-de-chaussée de l'Immeuble Emergence, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA dans le Compte spécial CAS- ARMP n°33598860001 94 à la BICEC. La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tel, doit être déposée à la Cellule des Marchés, au Rez de Chaussée de l'Immeuble Emergence abritant les services centraux du Port Autonome de Kribi, sis à Kribi, **au plus tard le 02 DECEMBRE 2020 à 14 heures** et revêtue de la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/AONO/PU/PAK/CIPM/2020 DU 13 NOVEMBRE 2020 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE TOUS RISQUES AUTOMOBILE DU PORT AUTONOME DE KRIBI. » FINANCEMENT : Budget du Port Autonome de Kribi 2020. A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

10. Délai de Livraison

La période de couverture est de douze (12) mois du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021 à minuit.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de trois millions de francs (3 000 000 Frs) CFA, établie par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréés par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques **aura lieu le 02 DECEMBRE 2020 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi dans la salle de réunion sise à l'immeuble EMERGENCE à Kribi. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 points sur 100.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

1 Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;

2 Absence ou irrégularité de la caution de soumission ;

- 3 Absence d'agrément ;
- 4 Absence ou non-conformité d'une pièce administrative ;
- 5 Etre sous administration provisoire, redressement judiciaire ou sous surveillance permanente de la tutelle ;
- 6 Note technique inférieure à quatre-vingts (80) points sur cent (100) ;
- 7 Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- 8 Offre financière inférieure à soixante-quinze 75%du budget.

Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères suivants :

Critères	Notation (Points)
Présentation générale de l'offre	3 pts
Références générales du soumissionnaire, Ancienneté	6 pts
Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires dans les trois (03) dernières années	10 pts
Description détaillée des garanties offertes	12 pts
Modalités de mise en jeu de la garantie	8 pts
Couverture des engagements réglementés : moyenne (2017, 2018 et 2019)	15 pts
Couverture de la marge de solvabilité : moyenne (2017, 2018 et 2019)	10 pts
Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq (05) dernières années ou pour la durée d'existence pour les compagnies de moins de 5 ans d'âge(2015, 2016, 2017, 2018 et 2019)	10 pts
Traité de réassurance dans la branche similaire en cours de validité	6 pts
Qualité de service	10 pts
Total	100 pts

Le score minimum technique requis est de 80/100. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront ouvertes.

Les critères et sous critères essentiels sont détaillées, pour chaque lot, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Méthode de sélection de l'Assureur

La méthode de sélection du consultant est celle fondée sur la qualité et le coût conformément aux spécifications du RPAO, à savoir que Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

Poids de l'offre technique (T) = 80%

Poids de l'offre financière (F) = 20%

La note globale (Ng) d'une offre est obtenue par pondération de la note technique (Nt) par le poids de l'offre technique (T) et de la note financière (Nf) par le poids de l'offre financière (F) selon la formule suivante : $Ng = (Nt \times T + Nf \times F)$.

L'offre ayant obtenu la note globale (Ng) la plus élevée est classée la « mieux disante ». Les autres offres seront classées suivant l'ordre décroissant des notes globales.

14. Attribution

La méthode de sélection du consultant est celle fondée sur la qualité et le coût conformément aux spécifications du RPAO, à savoir que Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

Poids de l'offre technique (T) = 80%

Poids de l'offre financière (F) = 20%

La note globale (Ng) d'une offre est obtenue par pondération de la note technique (Nt) par le poids de l'offre technique (T) et de la note financière (Nf) par le poids de l'offre financière (F) selon la formule suivante : $Ng = (Nt \times T + Nf \times F)$.

L'offre ayant obtenu la note globale (Ng) la plus élevée est classée la « mieux disante ». Les autres offres seront classées suivant l'ordre décroissant des notes globales.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante : Siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Direction Générale, 2ème étage de l'immeuble EMERGENCE, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm.

KRIBI le 13 Novembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MELOM Patrice

PORT AUTONOME DE KRIBI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°020/AONO/PAK/CIPM/2020 DU 13 NOVEMBRE 2020 POUR LA SOUSCRIPTION DE L'ASSURANCE MALADIE AU PORT AUTONOME DE KRIBI.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi (PAK), Maître d'Ouvrage, lance une consultation pour la souscription de l'assurance maladie au Port Autonome de Kribi.

2. Consistance des prestations

assurance maladie. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel prévu pour la réalisation des prestations objet du DAO s'élève à un montant de trois cent trente millions de francs (330 000 000 Frs) CFA TTC.

4. Allotissement

un lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

La gestion des polices d'assurances relatives au présent Appel d'Offres sera assurée par le Courtier du Port Autonome de Kribi, PARTNERS SARL, B.P. 5740 Douala, Tél : (237) 233 42 04 85/699 714 143. Email : partners.c@hotmail.fr. Le Courtier se fera rémunérer par l'assureur, conformément à la réglementation en vigueur dans le secteur des assurances.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Port Autonome de Kribi, Exercice 2020, dont l'imputation est :

Activité 3703 : Gestion des polices d'assurances et des garanties.

Tâche : 3703002 « souscription et suivi des polices d'assurances et des garanties ».

Lignes : 625400 « Assurances maladie groupe et individuelle accidents ».

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés, au Rez de Chaussée de l'Immeuble Emergence, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés, au Rez de Chaussée de l'Immeuble Emergence, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA dans le Compte spécial CAS- ARMP n°33598860001 94 à la BICEC. La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tel, doit être déposée à la Cellule des Marchés, au Rez de Chaussée de l'Immeuble Emergence abritant les services centraux du Port Autonome de Kribi, sis à Kribi, **au plus tard le 02 Décembre 2020 à 14 heures** et revêtue de la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°020/AONO/PAK/CIPM/2020 DU13 NOVEMBRE 2020 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DU PORT AUTONOME DE KRIBI A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

FINANCEMENT : Budget du Port Autonome de Kribi 2020

10. Delai de Livraison

La période de couverture est de douze (12) mois du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 à minuit.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de six millions six cent mille (6 600 000) FCFA, établie par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréés par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques **aura lieu le 02 Décembre 2020 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi dans la salle de réunion sise à l'immeuble EMERGENCE à Kribi. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée. L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 points sur 100.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

- 1 Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- 2 Absence ou irrégularité de la caution de soumission ;
- 3 Absence d'agrément ;
- 4 Absence ou non-conformité d'une pièce administrative ;
- 5 Etre sous administration provisoire, redressement judiciaire ou sous surveillance permanente de la tutelle ;
- 6 Note technique inférieure à quatre-vingts (80) points sur cent (100) ;
- 7 Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- 8 Offre financière inférieure à soixante-quinze 75%du budget.

Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères suivants :

Critères	Notation (Points)
Présentation générale de l'offre	3 pts
Références générales du soumissionnaire, Ancienneté	6 pts
Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires dans les trois (03) dernières années	10 pts
Description détaillée des garanties offertes	12 pts
Modalités de mise en jeu de la garantie	8 pts
Couverture des engagements réglementés : moyenne (2017, 2018, 2019)	15 pts
Couverture de la marge de solvabilité : moyenne (2017, 2018, 2019)	16 pts
Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq (05) dernières années ou pour la durée d'existence pour les compagnies de moins de 05 ans d'âge (2015, 2016, 2017, 2018, 2019)	10 pts
Traité de réassurance ou partenaires techniques à l'étranger dans la branche similaire en cours de validité	10 pts
Qualité de service	10 pts
Total	100 pts

Le score minimum technique requis est de 80/100. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront ouvertes. Les critères et sous critères essentiels sont détaillées, pour chaque lot, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

14. Attribution

La méthode de sélection du consultant est celle fondée sur la qualité et le coût conformément aux spécifications du RPAO, à savoir que Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

Poids de l'offre technique (T) = 80%

Poids de l'offre financière (F) = 20%

La note globale (Ng) d'une offre est obtenue par pondération de la note technique (Nt) par le poids de l'offre technique (T) et de la note financière (Nf) par le poids de l'offre financière (F) selon la formule suivante : $Ng = (Nt \times T + Nf \times F)$. L'offre ayant obtenu la note globale (Ng) la plus élevée est classée la « mieux disante ». Les autres offres seront classées suivant l'ordre décroissant des notes globales.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante : Siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Direction Générale, 2ème étage de l'immeuble EMERGENCE, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm.

KRIBI le 13 Novembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MELOM Patrice

PORT AUTONOME DE KRIBI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°021/AONO/PU/PAK/CIPM/2020 DU 13 NOVEMBRE 2020 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES
D'ASSURANCES MULTIRISQUES DES OUVRAGES PORTUAIRES DES BUREAUX/BATIMENTS ET
HABITATIONS, TOUS RISQUES INFORMATIQUES, ENGIN NAUTIQUES ET RESPONSABILITE CIVILE
CHEF D'ENTREPRISE DU PORT AUTONOME DE KRIBI EN CINQ (05) LOTS.**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres en procédure d'urgence pour la souscription des polices d'assurances multirisques des ouvrages portuaires, des bureaux/bâtiments et habitations, tous risques informatiques, engins nautiques et responsabilité civile chef d'entreprise du Port Autonome de Kribi en cinq (05) lots.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont réparties en cinq (05) lots distincts :

- Lot 1 : Responsabilité Civile Chef d'entreprise
- Lot 2 : Multirisques Ouvrages portuaires
- Lot 3 : Multirisques Bureaux/Bâtiments et habitations
- Lot 4 : Tous Risques informatiques
- Lot 5 : Tous Risques engins nautiques

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel prévu pour la réalisation des prestations objet du DAO s'élève à un montant de trois cent soixante-seize millions quatre cent mille (377 400 000 000) FCFA TTC

4. Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront financées par le Budget du Port Autonome de Kribi de l'exercice 2020, dont l'imputation est :

Activité 3703 : Gestion des polices d'assurances et des garanties

Tâche : 3703002 « souscrire et gérer les polices d'assurances et des garanties »

Lignes :

625100 « Assurances globales dommages »

625110 « Assurances risque habitation »

625300 « Assurances responsabilité civile d'exploitation portuaire »

625600 « Assurances responsabilité civile assistance en escale »

625700 « Assurances maritime (assurances corps) »

Le budget prévisionnel prévu pour la réalisation des prestations objet du DAO s'élève à un montant de trois cent soixante-seize millions quatre cent mille (377 400 000 000) FCFA TTC reparti pour chacun des lots comme suit :

LOT	ASSURANCE	BUDGET PREVISIONNEL EN FCFA
Lot 1	Responsabilité Civile Chef d'entreprise	Douze millions (12 000 000)
Lot 2	Multirisques Ouvrages portuaires	Deux cent soixante-cinq millions (265 000 000)
Lot 3	Multirisques Bureaux/Bâtiments et Habitations	Soixante-quatre millions (64 000 000)
Lot 4	Tous Risques informatiques	Douze millions (12 000 000)
Lot 5	Tous risques engins nautiques	Vingt-quatre millions quatre cent mille (24 400 000)

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

La gestion des polices d'assurance relatives au présent Appel d'Offres sera assurée par le courtier du Port autonome de Kribi, PARTNERS SARL, BP 5740 Douala, Tél : (237) 233 42 04 85 / 699 68 81 92. Email : partners.c@hotmail.fr. Le courtier se fera rémunérer par l'assureur, conformément à la réglementation en vigueur dans le secteur des assurances.

6. Financement

Le budget prévisionnel prévu pour la réalisation des prestations objet du DAO s'élève à un montant de trois cent soixante-seize millions quatre cent mille (377 400 000 000) FCFA TTC

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés, au Rez-de-Chaussée de l'Immeuble Emergence, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés, au Rez-de-Chaussée de l'Immeuble Emergence, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable deux cent mille (200 000) FCFA dans le compte 10002 00052 90000528466 89 ouvert au nom du Port Autonome de Kribi à la banque SCB Cameroun. La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, doit être déposée à la Cellule des Marchés, **au plus tard le 01 Décembre 2020 à 12 heures**, heure locale, et revêtue de la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°021/AONO/PU/PAK/CIPM/2020 DU 13 NOVEMBRE 2020 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES MULTIRISQUES DES OUVRAGES PORTUAIRES, DES BUREAUX/BATIMENTS ET HABITATIONS, TOUS RISQUES INFORMATIQUES, ENGINs NAUTIQUES ET RESPONSABILITE CIVILE CHEF D'ENTREPRISE DU PORT AUTONOME DE KRIBI EN CINQ (05) LOTS.

LOT N° _____

A N'OUVRIr QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

FINANCEMENT : Budget du Port Autonome de Kribi 2020.

10. Delai de Livraison

La période d'exécution pour chacun des lots, à réaliser en une tranche ferme, est d'une durée de douze mois.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par un établissement financier ou une banque de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Lesdites cautions sont fixées ainsi qu'il suit :

LOT	ASSURANCE	MONTANT EN FCFA
Lot 1	Responsabilité Civile Chef d'entreprise	Deux cent quarante mille (240 000)
Lot 2	Multirisques Ouvrages portuaires	Cinq millions trois cent mille(5300 000)
Lot 3	Multirisques Bureaux/Bâtiments et Habitations	Un million deux-cent quatre-vingt mille (1 280 000)
Lot 4	Tous Risques informatiques	Deux cent quarante mille (240 000)
Lot 5	Tous risques engins nautiques	Quatre cent quarante mille (480 000)

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques **aura lieu le 01 Décembre 2020 à 12 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi dans la salle de réunion sise à l'immeuble EMERGENCE à Kribi. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée. L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 points sur 100.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

- 1 Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- 2 Absence ou irrégularité de la caution de soumission ;
- 3 Absence d'agrément ;
- 4 Absence ou non-conformité d'une pièce administrative ;
- 5 Etre sous administration provisoire, redressement judiciaire ou sous surveillance permanente de la tutelle ;
- 6 Note technique inférieure à quatre-vingts (80) points sur cent (100) ;
- 7 Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- 8 Offre financière inférieure à soixante-quinze 75%du budget.

Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères suivants pour chaque lot :

Critères	Notation (Points)
Présentation générale de l'offre	03 pts
Références générales du soumissionnaire, Ancienneté	06 pts
Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des trois (03) dernières années (2017, 2018, 2019)	10 pts
Description détaillée des garanties offertes	12 pts
Modalités de mise en jeu de la garantie	08 pts
Couverture des engagements réglementés : moyenne (2017, 2018, 2019)	18 pts
Couverture de la marge de solvabilité : moyenne (2017, 2018, 2019)	13 pts

Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des trois (05) dernières années ou pour la durée d'existence pour les compagnies de moins de 05 ans d'âge (2015 2016, 2017, 2018, 2019)	10 pts
Couverture en réassurance dans la branche considérée (traités de réassurance signés et justificatifs des paiements des primes, Capacité du traité)	10 pts
Qualité de service	10 pts
Total	100 pts

Le score minimum technique requis est de 80/100. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront ouvertes.

Les critères et sous critères essentiels sont détaillées, pour chaque lot, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

14. Attribution

Méthode de sélection de l'Assureur

La méthode de sélection du consultant est celle fondée sur la qualité et le coût conformément aux spécifications du RPAO, à savoir que Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

Poids de l'offre technique (T) = 80%

Poids de l'offre financière (F) = 20%

La note globale (Ng) d'une offre est obtenue par pondération de la note technique (Nt) par le poids de l'offre technique (T) et de la note financière (Nf) par le poids de l'offre financière (F) selon la formule suivante : $Ng = (Nt \times T + Nf \times F)$.

L'offre ayant obtenu la note globale (Ng) la plus élevée est classée la « mieux disante ». Les autres offres seront classées suivant l'ordre décroissant des notes globales

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Une Compagnie d'Assurances peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots. Au cas où un soumissionnaire serait le mieux disant pour plus de deux (02) lots, l'Autorité contractante lui attribuera les deux (02) lots de sa liste de préférence précisée dans l'offre financière.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante :

Siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Direction Générale, 2ème étage de l'immeuble EMERGENCE, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm.

KRIBI le 17 Novembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MELOM Patrice



PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00001534/AONO/PADI-DJA/CSPMP/2020 DU 17 NOV 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES SITES ECOTOURISTIQUES SUR LES RIVES DU FLEUVE DJA A BI'I PAR MINTOM ET ALAT MAKAI PAR LOMIE, DANS LES REGIONS DU SUD ET DE L'EST, PHASE 1 : CONSTRUCTION DE CINQ (05) ECOLOGES A BI'I. FINANCEMENT : BIP MINEPAT EXERCICE 2020 ET SUIVANTSIMPUTATION : 94 709 07 110000 2209LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE MINIERE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE (PADI-DJA), AUTORITE CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, UN APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT POUR LA REALISATION DE L'OPERATION SUS INDIQUEE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres National Ouvert a pour objet l'exécution des travaux d'aménagement des sites écotouristiques sur les rives du fleuve Dja à **Bi'i par Mintom** et **Alat Makai par Lomié** dans les Régions du Sud et de l'Est, **phase 1 : Construction de cinq (05) écolodges à Bi'i.**

2. Consistance des prestations

Les travaux/prestations objet du présent Appel d'Offres concernent :

- Travaux préparatoires - Terrassements généraux ;
- Réalisation des écolodges :
 - La fondation ;
 - La maçonnerie – élévation ;
 - La charpente – couverture ;
 - La menuiserie bois ;
 - La plomberie – sanitaire ;
 - L'électricité ;
 - Le revêtement – peinture ;
 - Equipement.
- Construction d'un platelage en bois.

3. Cout Prévisionnel

Cout Prévisionnel (en FCFA)	
En chiffre	En lettre
125 000 000	Cent vingt-cinq Millions

4. Allotissement

Les prestations à exécuter dans le cadre du présent Appel d'offres sont en un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offre est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine des BTP.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Exercice 2020 et suivants.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), sis au quartier Bastos à « **l'immeuble PADI-Dja** » situé à proximité de l'Ambassade de la République du Congo. **Téléphone (237) 699 948 448 /677 619 952/ 697 212 679.**

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), sis au quartier Bastos à « **l'immeuble PADI-Dja** » situé à proximité de l'Ambassade de la République du Congo, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **100 000 (Cent Mille) Francs CFA**, payable au Trésor Public contre quittance représentant les frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels ainsi qu'une copie numérique en version modifiable sur CD-ROM, devra parvenir au Secrétariat du Coordonnateur du Programme, sis au quartier Bastos à « l'immeuble PADI-Dja » situé à proximité de l'Ambassade de la République du Congo, au plus tard **le 18 DEC 2020 à 13 heures, heure locale**. Les Offres devront porter la mention :

*« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00001534/AONO/PADI-Dja/CSPMP/2020 DU 17 NOV 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES SITES ECOTOURISTIQUES SUR LES RIVES DU FLEUVE DJA A BI'I PAR MINTOM ET ALAT MAKAI PAR LOMIE, DANS LES REGIONS DU SUD ET DE L'EST, PHASE 1 : CONSTRUCTION DE CINQ (05) ECOLOGES A BI'I.
A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

10. Délai de Livraison

Les délais d'exécution prévus par le Maître d'Ouvrage délégué pour la réalisation des travaux sont de six (06) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission de montant de **deux millions cinq cent mille (2 500 000) de Francs CFA**.

Cette caution a une durée de validité de 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres. Elle est délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et/ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément à la stipulation du règlement particulier de l'appel d'offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis (pièces administratives, offres techniques et financières) se fera en un temps et aura lieu **le 18 DEC 2020** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès PADI-Dja, à partir de 14 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Les critères de qualification fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Critères éliminatoires

a. Offre Administrative

- Pièce administrative falsifiée ou fausse déclaration ;

- Absence ou non-conformité de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire suivant l'ouverture des plis;

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis.

b. Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

- N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;

- Absence de l'attestation sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois dernières années et de non inscription sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP ;

- Absence de la lettre de soumission de la proposition technique.

c. Offre Financière

- Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

- Absence du Bordereau de prix unitaire (voir modèle) ;

- Absence de la soumission signée et timbrée (voir modèle) ;

- Absence du devis estimatif avec indication des montants HT et TTC (voir modèle).

- Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

a) Références de l'entreprise ;

b) Personnel technique de l'entreprise ;

c) La méthodologie – Planning d'exécution des travaux ;

d) Matériel de chantier à mobiliser ;

e) Une attestation de visite de site accompagnée du rapport de cette visite

f) Conditions d'acceptation du marché (CCAP et CCTP paraphés, datés et signés).

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté une offre jugée conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), sis au quartier Bastos à « ***l'immeuble PADI-Dja*** » situé à proximité de l'Ambassade de la République du Congo.

YAOUNDE le 17 Novembre 2020

Le COORDONNATEUR

TALATALA BLONDEAU

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00001529/AONO/PADI-DJA/CSPM_P/2020 DU 17 NOV 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA STRUCTURATION DES APICULTEURS EN COOPERATIVES ET L'APPUI A LA MODERNISATION DES SYSTEMES APICOLES PRODUCTIFS FINANCEMENT : BIP MINEPAT EXERCICE 2020 ET SUIVANT IMPUTATION : 94 709 07 110000 2226

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A
IMPUTATION
94 709 07 110000 2226

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Coordonnateur du Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (**PADI-Dja**), Autorité Contractante, lance pour le compte de la République du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour la structuration des apiculteurs en coopératives et l'appui à la modernisation des systèmes apicoles productifs.

2. Consistance des prestations

Les prestations consistent notamment à :

- Sélectionner les bénéficiaires sur la base d'une analyse multicritères et évaluer leurs capacités en production de miel ;
- Assurer des formations pratiques approfondies (multiplication des reines, transfert des colonies, fabrication de la cire, etc.) et l'accompagnement à l'essaimage artificiel ;
- Faciliter la structuration des apiculteurs en coopératives de producteurs de miel ;
- Accompagner les coopératives créées à fournir les services aux membres ;
- Renforcer les capacités des entreprises coopératives en entrepreneuriat, à l'utilisation des matériels spécialisés et sur la création des valeurs en apiculture ;
- Créer des synergies avec les Mairies pour pérenniser l'activité apicole et apporter un appui-conseil régulier ;
- Doter les référents de capacités de suivi-accompagnement des apiculteurs ;
- Rapporter les activités du projet.

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel toutes taxes comprises, est de 80 000 000 (**quatre-vingt millions de francs**) FCFA

4. Allotissement

La prestation est constituée d'un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offre est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine de l'élevage des abeilles, de la transformation du miel, de la vente des équipements et de la formation aux techniques modernes d'apiculture.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget alloué au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja) pour l'exercice 2020.

Le budget prévisionnel toutes taxes comprises, est de 80 000 000 (**quatre-vingt millions de francs**) FCFA

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), sis au quartier Bastos à « **l'immeuble PADI-Dja** » situé à proximité de l'Ambassade de la République du Congo. **Téléphone (237) 699 948 448 /677 619 952/ 697 212 679.**

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), sis au quartier Bastos à « **l'immeuble PADI-Dja** » situé à proximité de l'Ambassade de la République Démocratique du Congo, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **100 000 (Cent Mille) Francs CFA**, payable au Trésor Public contre quittance représentant les frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels ainsi qu'une copie numérique en version modifiable sur CD-ROM, devra parvenir au Secrétariat du Coordonnateur du Programme, sis au quartier Bastos à « l'immeuble PADI-Dja » situé à proximité de l'Ambassade de la République du Congo, au plus tard **le 17 DEC 2020 à 13 heures, heure locale.**

Les plis fermés contenant les offres ne devront porter que la mention

*APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00001529/AONO/PADI-Dja/CSPM_P/2020 DU 17 NOV 2020 EN
PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA STRUCTURATION DES APICULTEURS EN COOPERATIVES ET L'APPUI
A LA MODERNISATION DES SYSTEMES APICOLES PRODUCTIFS
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »
Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.*

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **six (06) mois.**

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréée ou toute autre organisme agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans le DAO, d'un montant de **2 000 000 (deux millions) francs CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation indiqué à l'article 10 ci-dessus seront irrecevables.

- Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de premier rang ou toute autre organisme agréé par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au delà de la date de validité des offres.

- Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

- Avant toute élimination de candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO, un délai supplémentaire d'au moins 48 heures sera accordé à ces derniers pour produire ladite pièce conforme.

- Les pièces administratives devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des plis (pièces administratives, offres techniques et financières) aura lieu le 17 DEC 2020 par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du PADI-Dja, à partir de 14 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70 points.

14. Critères d'évaluation

- Critères éliminatoires

Pièces administratives :

- a) Absence de la caution de soumission lors de la séance d'ouverture des plis ;
- b) Absence ou non-conformité après un délai de 48 heures après la notification, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- c) Fausse déclaration ou pièce falsifiée.

Offre technique :

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ;
- b) Absence de la lettre de soumission de la proposition technique ;
- c) Absence de la note méthodologique, renfermant : les commentaires, observations et suggestions éventuels sur les Termes de référence, la méthodologie et le programme de travail proposés pour l'accomplissement de la mission, le point sur la visite des lieux, le planning de mobilisation des ressources, le calendrier des activités ;
- d) Présentation d'un Chef de mission ne remplissant pas les conditions de qualification et d'expérience générale demandées dans le RPAO ;
- e) Absence d'une Ligne de crédit disponible pour le projet d'au moins 30 000 000 (Trente millions) de FCFA, délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances ;
- f) N'avoir pas obtenu une note technique supérieure ou égale à 70/100 ;
- g) Absence de l'attestation sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois dernières années et de non inscription sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP.

Offre financière :

- a) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :
 - La soumission signée et timbrée (voir modèle)
 - Le bordereau des prix unitaires (voir modèle).
 - Le détail estimatif avec indication des montants hors TVA et toutes taxes comprises (voir modèle)
 - Les sous détail des prix (voir modèle pièce)
 - b) Omission dans l'offre financière (BPU, DQE et sous-détail ou Décomposition des prix) d'un prix unitaire quantifié ;
- ? Critères essentiels

Les principaux critères essentiels d'évaluation technique sont les suivants :

No.	Critères	Points
1	Présentation de l'offre	05
2	Expérience du Consultant (prestations similaires réalisées)	25
3	Qualification et compétence du personnel clé pour la mission	50
4	Conformité de la méthodologie et du plan de travail par rapport aux Termes de référence	20
TOTAL		100

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été jugé conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres, qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre sera évaluée la mieux-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), sis au quartier Bastos à « *l'immeuble PADI-Dja* » situé à proximité de l'Ambassade de la République du Congo.

YAOUNDE le 17 Novembre 2020

Le COORDONNATEUR

TALATALA BLONDEAU

COMMUNE DE TOKOMBÉRÉ

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS N°006/DDC/C.TOKOMBERE/CIPM/2020 DU 13/11/2020 TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS, EN BOIS, D'UN BUREAU POUR ENSEIGNANT ET UN D'UN BLOC DE LATRINES A TROIS COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE MADA KOLKOCH, UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS EN BOIS, ET D'UN BUREAU POUR ENSEIGNANT A L'ECOLE PUBLIQUE DE MAMBEZA, DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DEPARTEMENT DU MAYO SAVA

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)
IMPUTATION
0

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS, EN BOIS, D'UN BUREAU POUR ENSEIGNANT ET UN D'UN BLOC DE LATRINES A TROIS COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE MADA KOLKOCH, UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS EN BOIS, ET D'UN BUREAU POUR ENSEIGNANT A L'ECOLE PUBLIQUE DE MAMBEZA, DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DEPARTEMENT DU MAYO SAVA

2. Consistance des prestations

N/D

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention suivant :
BATIMENT TOUS SECTEUR

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotations.

6. Financement

PNDP(IDA III)

7. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotations incluant les conditions de soumission, un descriptif des prestations et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de TOKOMBERE (**Autorité Contractante**), pour son propre compte, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdites prestations.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotations **peut-être retiré gratuitement contre décharge** auprès du Secrétariat de de la Commune de TOKOMBERE à partir du **16/11/2020** pendant les jours ouvrables, **entre 08 heures et 15 heures 30 minutes**, dès publication du présent Avis.

9. Remises des offres

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise. Le soumissionnaire placera **l'original et six copies** de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de TOKOMBERE Autorité Contractante, auprès du Secrétaire de la Commune de TOKOMBERE sis à TOKOMBERE. L'enveloppe cachetée portera la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS

N° 006 /DDC/C.TOKOMBERE/CIPM/2020 du 13/11/2020 RELATIF AUX TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS EN BOIS, D'UN BUREAU POUR ENSEIGNANT ET D'UN BLOC DE LATRINES A TROIS COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE MADA KOLKOCH, UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE EQUIPEES DE TABLES BANCS EN BOIS, ET D'UN BUREAU POUR ENSEIGNANT A L'ECOLE PUBLIQUE DE MAMBEZA, DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTREME NORD.

"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. **Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.**

Date limite de réception des offres	Le <u>08/12/2020</u> , à 12 heures
-------------------------------------	------------------------------------

10. Delai de Livraison

Cent vingt (120) jours

11. Cautionnement Provisoire

N/D

12. Recevabilité des Offres

N/D

13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission de Passation des Marchés Publics placées auprès de la Commune de TOKOMBERE en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	Le <u>08/12/2020</u> , à 13 heures
Lieu d'ouverture des plis	Commune de TOKOMBERE

14. Critères d'évaluation

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment :

- *Dossier de Déclaration des Qualifications non produit ou incomplet (prestataire non enregistré)*
- *Qualifications non satisfaisant aux conditions de qualification requise (prestataire non enregistré)*
- *Insuffisance de capacité technique requise (nombre oui)*
- *Pièces falsifiées et fausse déclaration*
- *Omission d'un prix unitaire quantifié dans le Bordereau de Prix Unitaire.*

15. Attribution

Le Maire de la Commune TOKOMBERE Autorité contractante, invitera, après obtention de la non objection du PNDP sur la procédure de sélection, le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire à présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours

16. Durée Validité des Offres

L'offre restera valable pendant une période de 90 (Quatre Vingt Dix) jours calendaires.

17. Renseignements Complémentaires

POUR TOUTE DOLEANCE OU PLAINTÉ, VEUILLEZ COMPOSER LE

- **N° VERT DU PNDP 8567 (APPELS GRATUITS)**
- **N° DU MINMAP TEL -673205725/699370748**

TOKOMBERE le 13 Novembre 2020

Le MAIRE

TIKIRE BOUKAR

COMMUNE DE KOLOFOTA

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°001/DDC/C.KOLOFATA/CIPM/2020 DU
05/11/2020 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PASTORAL EQUIPE DE POMPE IMMERGEE A
ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE ET 2 ABREUVOIRS A KOLOFATA-GUIDI COMMUNE DE KOLOFATA**

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PASTORAL EQUIPE DE POMPE IMMERGEE A ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE ET 2 ABREUVOIRS A KOLOFATA-GUIDI COMMUNE DE KOLOFATA

2. Consistance des prestations

N/D

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention suivant :
TRAVAUX HYDRAULIQUES

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotations.

6. Financement

PNDP(IDA III)

7. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotations incluant les conditions de soumission, un descriptif des prestations et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de KOLOFATA (**Autorité Contractante**), pour son propre compte, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdites prestations.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotations **peut-être retiré gratuitement contre décharge** auprès du Secrétariat de de la Commune de KOLOFATA à partir du **05/11/2020** pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

9. Remises des offres

Le soumissionnaire placera **l'original et six copies** de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de KOLOFATA Autorité Contractante, auprès du Secrétaire de la Commune de KOLOFATA sis à KOLOFATA. L'enveloppe cachetée portera la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION

N°001/DDC/C.KOLOFATA/CIPM/2020 du 05/11/2020 RELATIF AUX Travaux de Construction d'un FORAGE PASTORAL EQUIPE DE POMPE IMMERGEE A ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE ET 2 ABREUVOIRS commune de Kolofata-Guide Commune de Kolofata, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTREME NORD.

"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. **Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.**

Date limite de réception des offres	Le ____02/12/2020_____, à 10 heures
-------------------------------------	-------------------------------------

10. Delai de Livraison

Quatre vingt dix (90) jours

11. Cautionnement Provisoire

N/D

12. Recevabilité des Offres

N/D

13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission de Passation des Marchés Publics placées auprès de la Commune de KOLOFATA en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	Le __02/12/2020_____, à 11 heures
Lieu d'ouverture des plis	Commune de KOLOFATA

14. Critères d'évaluation

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment :

- *Dossier de Déclaration des Qualifications non produit ou incomplet (prestataire non enregistré)*
- *Qualifications non satisfaisant aux conditions de qualification requise (prestataire non enregistré)*
- *Insuffisance de capacité technique requise (nombre oui)*
- *Pièces falsifiées et fausse déclaration*
- *Omission d'un prix unitaire quantifié dans le Bordereau de Prix Unitaire.*

15. Attribution

Le Maire de la Commune KOLOFATA Autorité contractante, invitera, après obtention de la non objection du PNDP sur la procédure de sélection, le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire à présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours.

16. Durée Validité des Offres

L'offre restera valable pendant une période de 90 (Quatre Vingt Dix) jours calendaires

17. Renseignements Complémentaires

POUR TOUTE DOLEANCE OU PLAINTÉ, VEUILLEZ COMPOSER LE N° VERT DU PNDP 8567 (APPELS GRATUITS

KOLOFATA le 5 Novembre 2020

Le ADJOINT AU MAIRE

YERIMA

MISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 002/ASMI/MAGZI SA/SIGAM/2020 DU 17 NOVEMBRE 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT À LA MISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES (MAGZI SA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique nationale d'industrialisation, l'État du Cameroun a créé en 1971, sous la dénomination de Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI), une organisation publique chargée de l'aménagement des infrastructures physiques nécessaires à l'implantation des entreprises. Pour les besoins d'efficacité, cette organisation bénéficiant initialement du statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) a été transformée en Société à Capital Public (SCP) par le décret n° 2019/205 du 24 avril 2019 du Président de la République.

Le mandat des Commissaires aux comptes en fonction étant arrivé à son terme, la MAGZI SA entend s'arrimer aux dispositions des articles 115 et 116 de ses statuts relativement au Commissariat aux comptes.

C'est dans le but d'atteindre cet objectif, que le Directeur Général, Maître d'Ouvrage, lance un appel à candidature pour le recrutement à la MAGZI SA d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant pour assurer les missions d'audit comptable et financier pour les exercices 2021, 2022 et 2023, conformément à la résolution n° 004/09/2020/MAGZI SA/CA du Conseil d'Administration de la MAGZI SA du 30 septembre 2020.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la préqualification des Cabinets devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur le recrutement d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant pour le compte de la MAGZI SA.

3. Consistance des prestations

De manière spécifique, le Commissaire aux comptes examinera les états financiers de la MAGZI SA et formulera son opinion sur

- la sincérité et de la régularité des états financiers ;
- l'efficacité de la structure du système de contrôle interne, c'est-à-dire la capacité de l'Organisation à préparer les états financiers fiables, à maintenir une comptabilité exhaustive de toutes transactions ; à sauvegarder ses actifs ;
- le respect des procédures de passation des marchés ;
- la qualité de la gestion des contrats conclus avec les consultants et autres prestataires ;
- la conformité de l'exécution des activités au regard des statuts de la MAGZI SA ;
- la conformité des dépenses avec les prévisions pour lesquelles les fonds ont été alloués ;
- l'observation des règlements et procédures ainsi que l'utilisation efficiente et économique des ressources.

4. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres seront financées par le Budget de la MAGZI S.A, exercice 2021 et suivants.

5. Remises des offres

Les dossiers de candidature doivent être remis en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marqués comme tels, comportant les Volumes 1 et 2 sous pli fermé à la Direction Générale de la MAGZI SA (Service des Marchés) sise à MVAN, 1^{er} échangeur, au plus tard le **03 décembre 2020 à 13 heures précises**, heures locales avec la mention :

“AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D’INTERET”

N° 002/ASMI/MAGZI SA/SIGAM/2020 DU 17 NOVEMBRE 2020

Pour le recrutement d’un Commissaire aux comptes titulaire et d’un suppléant à la MAGZI SA

“A N’OUVRIR QU’EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT”.

6. Composition du dossier

Les Cabinets intéressés par cet Appel à Manifestation d’Intérêt, devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux volumes :

1 : Volume 1 (pièces administratives)

Le “volume 1” comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois et valables pour l’exercice en cours) :

- une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- la copie de la carte de contribuable en cours de validité, certifiée par le service émetteur ;
- la copie de la patente en cours de validité, certifiée par le service émetteur ;
- l’original de l’attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l’ARMP ;
- l’original de l’attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première instance du domicile du candidat ;
- un document attestant d’une capacité financière d’au moins **45 000 000 (quarante-cinq millions)** de francs CFA.

NB : l’absence ou la non-validité de l’une des pièces ci-dessus entraînera un rejet pur et simple de la candidature.

2 : Volume 2 (dossier technique)

2.1 : Composition du dossier technique

Le dossier technique comprendra :

2.1.1 : la liste du personnel

Le candidat fournira la liste du personnel accompagnée :

- du curriculum vitae signé de chaque personnel ;
- de la copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel ;

N.B : La non-production de l’une des pièces entraînera pour l’expert considéré, la note zéro (0).

Le personnel sera composé comme suit :

- **un (01) Chef de mission** : expert-comptable (BAC +5) inscrit au tableau de l'Ordre National des Experts Comptables du Cameroun (ONECCA), ayant au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle dans le domaine du commissariat aux comptes ;

- **un (01) auditeur** : (BAC +4) en audit, gestion, comptabilité, ayant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine du commissariat aux comptes dans au moins deux (02) entreprises et/ou établissements publics au cours des six (06) dernières années ;

- **un (01) auditeur** : (BAC +3) en audit, gestion, comptabilité, ayant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine du commissariat aux comptes dans au moins deux (02) entreprises et/ou établissements publics au cours des six (06) dernières années ;

2.1.2 : l'organigramme complet du personnel

Le candidat fournira l'organigramme complet de l'équipe dont il est garant et devant exécuter cette prestation.

2.1.3 : les références du Cabinet

Le candidat présentera ses références tout en précisant :

- le nombre d'années d'expérience (au moins six) en audit et/ou commissariat aux comptes des entreprises et établissements publics ;
- le nombre et l'importance des références du Cabinet en ce qui concerne les missions d'audits et/ou commissariat aux comptes au cours des six (06) dernières années ;

Pour être validée, chaque référence du Cabinet devra être justifiée par les éléments suivants :

- la copie de l'extrait du contrat comportant les 1^{ères}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} pages et les pages des détails estimatifs et de signatures. Ces documents devront être clairs et lisibles (le nom du Maître d'Ouvrage et le lieu d'exécution du projet devront être clairement spécifiés) ;
- la copie du procès-verbal de réception ou l'attestation de bonne fin.

2.1.4 : les moyens techniques

Le candidat donnera la liste des moyens techniques et matériels à mettre en place et notamment :

- la liste du matériel informatique et bureautique (ordinateur, imprimante, table traçante, scanner, logiciel, photocopieuses), des bureaux, armoires et classeurs, etc...., présents au siège et à mettre à la disposition des personnels (fournir les factures des fournisseurs) ;
- la liste des moyens logistiques (véhicules en très bon état de marche, téléphones satellites, fax....) présents au siège et à mettre à la disposition des personnels (fournir les factures des fournisseurs).

2.1.5 : l'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du Cabinet devra permettre au Directeur Général de la MAGZI SA de procéder à toutes les vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'existence du matériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

2.2 : Critères d'évaluation du dossier technique

2.2.1 : Critères éliminatoires

- dossier administratif ou technique incomplet ou non-conforme ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- non satisfaction aux critères techniques éliminatoires ci-après :

- avoir **un (01) Chef de mission** : expert-comptable (BAC +5) inscrit au tableau de l'Ordre National des Experts Comptables du Cameroun (ONECCA), ayant au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle dans le domaine du commissariat aux comptes ;

- avoir **un (01) auditeur** : (BAC +4) en audit, gestion, comptabilité, ayant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine du commissariat aux comptes dans au moins deux (02) entreprises et/ou établissements publics au cours des six (06) dernières années ;

- avoir **un (01) auditeur** : (BAC +3) en audit, gestion, comptabilité, ayant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine du commissariat aux comptes dans au moins deux (02) entreprises et/ou établissements publics au cours des six (06) dernières années ;

7. Critères d'évaluation

- avoir un chiffre d'affaires cumulé et justifié au cours des trois dernières années dans le domaine de l'audit et/ou du commissariat aux comptes supérieur à **(100 000 000) cent millions de F CFA..**

Les critères de qualification sont les suivants :

- être un Cabinet installé au Cameroun ;

2.2.2. **Critères essentiels** justifier des capacités administratives, techniques et financières requises, notamment :

- présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du 6.1 ci-après ;

Le dossier technique sera évalué suivant les critères ci-après :

- qualification des experts et leur expérience sur **50 points** ;
- présenter une capacité financière compatible avec les prestations à réaliser.

- références du Cabinet sur **40 points** ;

- moyens techniques et matériels à mettre en place sur **10 points** ;

8. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction des Affaires Administrative, Financière et Comptable de la MAGZI SA sise MVAN au lieu dit 1^{er} échangeur.
NB : seuls les candidats ayant totalisé une note technique au moins égale à 75 points sur 100 points seront retenus pour la suite de la procédure.

9. Evaluation et publication des résultats

Les Cabinets retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint (AONR) pour le recrutement d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant à la MAGZI SA conformément à l'article 57, alinéa 7 du décret n° 2018/355 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques.

YAOUNDE le 17 Novembre 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MANON GEORGES CHRISTOL

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTE

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 000019/ASMI/MINSANTE/CTN-PBF/SPM/2020
DU 17 NOVEMBRE 2020 RELATIF À LA SÉLECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR L'AUDIT
COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE
SANTÉ (PRPSS) POUR LES EXERCICES 2020, 2021 ET 2022**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Cameroun a démarré en 2011, un projet pilote du Financement Basé sur la Performance (PBF), dans 26 districts de Santé de 4 régions du Pays (Littoral, Est, Nord-ouest et Sud-ouest) grâce à un financement de la Banque Mondiale. L'objectif du projet était d'accroître l'utilisation et d'améliorer la qualité des services de santé avec un accent particulier sur la santé de l'enfant, de la mère et les maladies transmissibles à travers le PBF.

Le PBF est une approche de réforme du système de santé, axée sur les résultats en quantité et en qualité des services offerts aux populations y compris les personnes vulnérables et pauvres. Le PBF vise à accroître la qualité des soins, l'efficacité dans l'utilisation des ressources, l'équité dans l'accès aux soins, la transparence, la bonne gouvernance et l'« empowerment » du personnel.

L'évaluation de ce projet pilote (2012-2015) a montré un impact positif sur : i) La couverture des services de santé (la vaccination des enfants, l'utilisation des services de planning familial, le nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié, et la vaccination antitétanique parmi les femmes enceintes) ; ii) la qualité des services de santé (la disponibilité et qualité des équipements pour les consultations, les accouchements et soins aux nouveau-nés, la disponibilité des vaccins et médicaments, la présence du personnel qualifié dans les formations sanitaires, et la diminution des paiements parallèles et des coûts des soins dans les formations sanitaires) ; iii) la satisfaction des patients (pour la qualité de l'accueil, les frais des services, l'intimité de la visite, le respect et la courtoisie des prestataires envers les patients, et les horaires des services) ; iv) la satisfaction des prestataires (la qualité et disponibilité des équipements, médicaments et consommables dans la formation sanitaire, le niveau de salaire et des avantages tels que les primes, logements, etc. , et la reconnaissance des bonnes performances par les superviseurs).

A la faveur de ces bons résultats du PAISS, le gouvernement a décidé d'étendre à l'échelle nationale le PBF, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Le gouvernement a commencé en 2014 à utiliser l'approche PBF pour une allocation plus efficace et plus efficiente des ressources aux formations sanitaires sous PBF dans la région du littoral. Un financement additionnel de la Banque Mondiale a permis de démarrer le PBF dans les 3 régions du septentrion en fin 2016.

En Juillet 2015, le Cameroun a été choisi comme récipiendaire du Mécanisme de Financement Mondial en Soutien à Chaque Femme, Chaque Enfant (Global Financing Facility, GFF) et a mobilisé des fonds additionnels à travers une nouvelle opération de la Banque Mondiale appelée Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé pour contribuer à l'extension progressive du PBF sur toute l'étendue du territoire d'ici 2020.

A cet effet, le Ministère de la sante a créé en son sein une Cellule Technique Nationale qui est l'organe d'exécution technique et financière du Projet de Renforcement de la Performance et qui a pour missions d'institutionnaliser le PBF, d'assurer son extension à l'échelle nationale et de mobiliser ressources nécessaires auprès du gouvernement et des partenaires. La CTN-PBF est chargée en relation avec les services technique compétentes du Ministère de la Santé publique de : i) faciliter la mobilisation des directions techniques et des autres services compétents pour la supervision et le contrôle de la qualité technique des interventions soutenues par le PBF; ii) Promouvoir le PBF comme modèle de performance des formations sanitaires et de promotion de la santé à différents niveaux du système de santé ; iii) proposer les mécanismes, le cadre juridique et institutionnel ainsi que les modalités de Pérennisation et d'extension du PBF; iv) Coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre du PBF au Cameroun; v) élaborer, réviser et diffuser les différents outils de gestion nécessaires à la mise en œuvre du PBF, vi) Promouvoir l'harmonisation, l'intégration et la complémentarité du PBF avec les autres interventions visant à améliorer la qualité et la quantité des services de santé ; vii) Assurer le plaidoyer pour la mobilisation des ressources supplémentaires auprès du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers; viii) Coordonner et suivre la gestion financière de toutes les ressources mobilisées dans le cadre du PBF et notamment du « Global Financing Facility » (GFF) ; ix) Assurer la supervision technique des Agences de Contractualisation et de Vérification ; x) Produire, diffuser et veiller à la bonne utilisation des outils harmonisés du PBF ; xi) Coordonner les formations en PBF et tenir le fichier national des Experts PBF; xii) Préparer les sessions du Comité de Suivi du PRPSS et en assurer le secrétariat ; xiii) Suivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de suivi induisant des réformes législatives et/ou institutionnelles ; xiv) Suivre et évaluer la mise en œuvre du PBF par les Directions Techniques du Ministère de la Santé Publique ; xv) Elaborer et diffuser un rapport annuel de mise en œuvre du PBF.

Pour réaliser ses missions d'audit externe, la Cellule Technique Nationale du PBF envisage de recruter un Auditeur Externe pour l'Audit Comptable et Financier du Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (PRPSS) – Exercices 2020, 2021 et 2022.

2. Objet

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière de chaque Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que :

- Les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.
- Les états financiers, qui sont établis par les différentes Unités de Gestion de Projets sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières des Projets.
- Les Unités de Gestion de Projets ont en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

3. Consistance des prestations

De manière spécifique, l'audit du Projet sera réalisé en conformité aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances.

L'auditeur s'assurera que :

a) Toutes les ressources de la Banque et des Accords de Crédit relatifs aux Projets et couverts dans le cadre de cet audit, ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;

b) Les fonds de contrepartie ont été obtenus et employés conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;

c) Les biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables, conformément aux politiques et procédures de passation des marchés de la Banque mondiale, et ont été enregistrés dans les livres comptables. Les contrôles sur la passation des marchés porteront entre autres sur les documents de passation et d'exécution des contrats/ marchés :

- L'existence de plans de passation des marchés approuvés et les preuves y afférentes ;
- Les rapports de manifestation d'intérêt, les termes de référence, les lettres d'invitation pour les consultants individuels, les demandes de propositions, et les dossiers d'appel d'offres, les propositions/ offres des soumissionnaires, les rapports de comparaison de CV/ d'évaluation des propositions/ d'évaluation des offres, les projets des contrats et les PV de négociations et les contrats/ marchés signés ;
- L'approbation par les personnes autorisées aux différentes étapes du processus de passation des marchés ;
- Le respect des méthodes de passations approuvées dans le plan de passation de marché et les méthodes utilisées pour les contrats signés ;
- Les rapports déposés par les consultants, les attestations des services faits, les Procès-Verbaux de Réception des fournitures/travaux ;

d) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives aux Projets (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ;

e) Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement ;

f) Les comptes des Projets ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Système Comptable OHADA et donnent une image fidèle de la situation financière des Projets à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ;

g) La performance financière globale des Projets est satisfaisante ; notamment en comparant la réalisation des activités du programme par rapport aux indicateurs de performances tels que décrits dans les documents du projet et relever toutes les insuffisances et retards ainsi que leurs raisons ;

h) L'affectation des ressources aux activités, catégories de dépenses et composantes est respectée et toute dérogation est justifiée ;

- i) Les actifs immobilisés des Projets sont réels et correctement évalués et le droit de propriété des Projets ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;
- j) Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit ;
- k) La performance financière globale du Projet est satisfaisante notamment en comparant la réalisation des activités du programme par rapport aux indicateurs de performances tels que décrits dans les documents du projet et relever toutes les insuffisances et retards ainsi que les causes ;
- l) Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement;
- m) Les recettes de ventes des dossiers d'appels d'offres – DAO ainsi que les intérêts créditeurs des comptes bancaires éventuels sont correctement comptabilisés dans les livres du programme et reflétés dans les états financiers annuels ;
- n) Les obligations en matière du projet en matière de reporting financier périodique, d'audit interne, d'audit externe, de passation de marchés (respect des procédures : mise à jour périodique et approbation du plan de passation de marchés par l'IDA, publicité, ...), de planification et budgétisation et de la tenue des réunions du Comité pilotage ou de l'instance en tenant lieu ;
- o) Toutes les dispositions juridiques et fiscales ont été respectées, en matière d'impôt et taxes et droits de douanes applicables au projet, de traitement fiscal applicable aux rémunérations versées au personnel contractuel et aux consultants du projet.

Au titre de **l'audit de clôture**, l'auditeur devra conduire les diligences additionnelles suivantes et **produire un avis spécifique** sur les conclusions suivantes :

- a) Confirmer l'existence physique de tous les biens d'actif immobilisés acquis dans le cadre du projet et s'assurer que des dispositions ont été prises pour le transfert de ces biens dans le patrimoine de l'Etat (Gouvernement) en conformité avec les règles de gestion des finances publiques applicables aux projets financés par les PTFs;
- b) S'assurer que les dépenses payées pendant la période de grâce (s'il en existe dans le cadre de ce projet) correspondent bien à des travaux, biens et services livrés et réceptionnés par le projet au plus tard à la date de clôture du projet;
- c) Vérifier que toutes les dettes relatives au projet et éligibles au financement IDA ont été payées et justifiées/documentées dans des DRFs;
- d) Vérifier que les fonds non utilisés ont été reversés à l'IDA ou que des dispositions sont prises pour leur reversement à l'IDA et la fermeture du compte désigné avant la fin de la période de grâce ;
- e) S'assurer que l'avance initiale a été justifiée en totalité et que le projet a soumis une DRF de justification en conséquence où est dans le processus d'en soumettre une avant la fin de la période de grâce.
- f) La gestion des cautions de garantie sur les marchés et la fiscalité sur les marchés sont en conformité avec les accords de financement.
- g) La validation des rapports (provisaires et définitifs) des consultants est faite dans les délais requis indiqués dans les contrats.
- h) Les dépassements budgétaires sur les catégories de dépenses ont requis les autorisations de l'IDA.
- i) L'affectation des ressources de financement par rapports aux activités respecte les catégories de dépenses ou les

composantes.

j) Tous les engagements donnés par le projet à la date de la clôture de la période sont prévus par les accords de financement et les directives de la Banque.

Dans le cas de **décaissement sur la base de rapport de suivi financier**, l'auditeur vérifiera que les rapports établis pendant la période couverte par l'audit sont conformes avec les accords de financement, sincères, fiables et donnent une image fidèle des transactions demandées en remboursement.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants:

a) **Fraude et Corruption** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.

b) **Lois et Règlements** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'Unité de Coordination du Programme avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires)**.

c) **Gouvernance** : La communication avec les responsables du Programme en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.

Risques : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela doit être en conformité avec la norme **ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques)**

En ce qui concerne **les états financiers (signés) du Projet**, l'auditeur vérifiera que ces états ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date, ils devront comprendre :

a) un état des ressources (fonds reçus de l'IDA et ou d'autres partenaires techniques et financiers du projet, fonds de contrepartie, etc.) et des emplois (dépenses engagées au cours de l'exercice considérée) ;

b) un état des transactions du Compte Désigné ;

c) une situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés du Projet, les soldes bancaires, les autres actifs et passifs du Projet et les engagements, le cas échéant ;

d) la balance générale définitive de l'exercice ;

e) les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;

f) la liste des actifs immobilisés acquis ou achetés par les fonds du Projet.

L'auditeur présentera en annexe aux états financiers, une réconciliation des fonds reçus par le Projet en provenance de la Banque Mondiale d'une part, et les Fonds décaissés par la Banque Mondiale d'autre part.

Dépendamment de la complexité des activités, il intégrera dans son équipe, des Experts Techniques durant toute la durée du contrat. Dans un tel cas, il se conformera aux dispositions de la norme ISA 620: Utilisation des travaux d'un Expert. La nécessité d'utiliser les travaux d'Experts devrait être portée suffisamment à l'avance à l'attention de

l'emprunteur et de la Banque Mondiale pour un agrément mutuel et des avis appropriés.

En sus de l'audit des états financiers, l'auditeur devra vérifier les **Etats Certifiés de Dépenses (ECDS)** ou les Rapports de Suivi Financiers (RSF) utilisés comme base de demande de remboursement de Fonds à la Banque Mondiale. Cette revue couvrira 100 % des dépenses non soumises à revue a priori de la Banque. Pour ce qui concerne les dépenses soumises à revue a priori, l'auditeur pourra conduire sa revue sur la base d'un échantillon représentatif. L'auditeur effectuera tous autres tests, procédures d'audit et vérification qu'il jugera nécessaires au regard des circonstances. Il sera inclus aux états financiers, une annexe de la liste des états certifiés de dépenses base de demande de remboursement avec les références spécifiques relatives au montant et à la séquentialité numérique.

Le total des demandes de remboursement de fonds sous les procédures des états certifiés de dépenses ou des Rapports de Suivi Financier devrait être un élément de la réconciliation globale des décaissements.

Dans le cadre de l'audit des états financiers du Projet, l'auditeur devra analyser les transactions du **Compte Désigné** qui incluent:

- Les avances reçues de la Banque Mondiale et ou d'autres partenaires techniques et financiers ;
- Les reconstitutions du Compte Désigné soutenues par les demandes de remboursement de fonds ;
- Les intérêts éventuellement générés sur le compte qui appartiennent au Projet ;
- Les retraits relatifs aux dépenses du Projet.

L'auditeur accordera une attention particulière à la conformité des soldes du **Compte Désigné** à la clôture de l'exercice fiscal avec les procédures de la Banque Mondiale et ou d'autres partenaires techniques et financiers. L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes des fonds à la clôture de l'exercice fiscal en conformité avec les dispositions de L'Accord de Financement et de la Lettre de Décaissement. Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement. Il convient de noter que les conditions de gestion des Comptes Désignés sont décrites dans les sous-sections 5.3 de l'Accord de Financement et paragraphe I de la Lettre de Décaissement.

4. Participation et origine

L'auditeur examinera l'éligibilité et l'exactitude :

- Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan international par l'AC ou la FIDEF, avant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et acceptable par l'IDA.
- des transactions financières durant la période sous revue
- des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue.
- de l'utilisation du Compte Désigné en accord avec l'Accord de Financement ;
- de l'adéquation du contrôle interne avec le mécanisme de décaissement.

5. Remises des offres

Pour les **Fonds de Contrepartie**, l'auditeur accordera une attention particulière à la conformité des soldes du Compte de Contrepartie à la clôture de l'exercice fiscal avec les procédures d'audit généralement acceptées. L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes des fonds à la clôture de l'exercice fiscal en conformité avec le mémoire de dépenses. Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 02 décembre 2020 à 15 h 30 mn (heure locale).

L'auditeur examinera l'éligibilité et l'exactitude :

- des transactions financières durant la période sous revue ;
- des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue ;
- de l'utilisation du Compte de Contrepartie en accord avec l'Accord de Financement ;
- de l'adéquation du contrôle interne avec le mécanisme de décaissement applicable aux Fonds de Contrepartie.

« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°000019/ASMI/MINSANTE/CTN-PBF/SPM/2020 DU 17 NOVEMBRE 2020 relatif à la Sélection d'un Auditeur Externe pour l'Audit Comptable et Financier du Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (PRPSS) pour les Exercices 2020, 2021 et 2022 ».

6. Composition du dossier

Le Coordonnateur National du Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (PRPSS) invite, en vue d'élaborer la liste restreinte, les Cabinets ou du Groupement de Cabinets admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Cabinets ou du Groupement de Cabinets d'audit intéressés doivent fournir les informations (dépliants, brochures, etc...) indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Cette manifestation devra contenir :

- Une Lettre de Manifestation d'Intérêt adressée au Coordonnateur ;
- La justification du statut juridique du Cabinet ou du Groupement de Cabinets;
- Les pièces justificatives permettant la vérification des critères de présélection tels que présentés ci-dessus ;
- Les références antérieures dans le domaine faisant l'objet de la consultation avec justificatifs à l'appui (contrats, marchés etc.) ;
- Une présentation sommaire de l'organigramme de la structure et du personnel ;

Toute information pertinente non justifiée sera sans grande importance.

7. Critères d'évaluation

Il est porté à l'attention des Consultants que la sélection du Cabinet ou du Groupement de Cabinets solidaires sera sélectionné selon la Méthode « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût » (SQFC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale édition de Juillet 2016, revue en Janvier 2017, puis en Octobre 2017 et la langue de travail est le français ou l'anglais.

Les Termes de Références de cette étude sont disponibles en version PDF et peuvent être retiré à la Cellule Technique Nationale du Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (PRPSS).

YAOUNDE le 16 Novembre 2020

Le COORDONNATEUR NATIONAL

BEVANG FIRMIN

VILLE DE YAOUNDE

COMMUNIQUE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Yaoundé communique :

Est déclaré infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert N°018/AONO/CUY/CSPM-PADY2/2020 du 30 janvier 2020 relatif aux travaux de réhabilitation de trois (03) centres de santé publique de la ville de Yaoundé pour le compte du PADY2.

Par conséquent, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au secrétariat du projet sous quinzaine, dès publication du présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution.

Passé ce délai, elles seront détruites.

YAOUNDE le 17 Novembre 2020

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

COMMUNIQUE N° 00042/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0008/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DES ALIMENTS POUR SILURES (CLARIAS GARIEPINUS) ET TILAPIA (OREOCHROMIS NILOTICUS) AU PROFIT DES PRODUCTEURS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales communique :

Par Décision n° 00622/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 du 12 novembre 2020, la société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation sus citée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets SELMHA CORPORATION, BP : 00 Yaoundé	Cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent soixante-huit mille six cent vingt-huit (198 268 628)	DPAIH à Mvog-Betsi / Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours

Ladite société est invitée à se présenter à la Direction des Affaires Générales dans un délai maximum de trois (03) jours à compter de la publication du présent communiqué pour l'établissement et la souscription du marché correspondant.

YAOUNDE le 12 Novembre 2020

Le **MINISTRE**

DR TAIGA

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMUNIQUE N° 124/20/C/MINESEC/SG/DPPC/UGPA PORTANT PROROGATION DU DELAIS DE REMISE DES OFFRES DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 01/AOIR/MINESEC/CIPM/2020 DU 20 OCTOBRE 2020 RELATIF AUX ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES AINSI QUE LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE D'AKWA POUR L'ENSEIGNEMENT DES METIERS INDUSTRIELS DANS LA VILLE DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires **COMMUNIQUE** :

Il est porté à la connaissance des cabinets d'études présélectionnés dans le cadre de l'Avis d'Appel d'Offres International Restreint N° 01/AOIR/MINESEC/CIPM/2020 du 20 octobre 2020 relatif aux études architecturales et techniques ainsi qu'à la supervision des travaux de construction du Lycée d'Akwa pour l'enseignement des métiers industriels dans la ville de Douala que la date limite de dépôt des offres initialement prévue le **18 novembre 2020 à 13 heures** est reportée au **18 décembre 2020 à 13 heures**. **L'ouverture des offres aura lieu le 18 décembre à 14 heures dans la salle de conférences sise au 9^{ème} étage du Ministère des Enseignements Secondaires.**

YAOUNDE le 17 Novembre 2020

Le **MINISTRE**

NALOVA LYONGA

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

COMMUNIQUE N°00044/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCÉDURE D'URGENCE N°0011/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 30 SEPTEMBRE 2020 RELATIF À L'ACQUISITION D'INTRANTS AU PROFIT DES ÉLEVEURS DE POULETS DE CHAIR DANS LE CADRE DE L'APPUI À LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉLEVAGE FACE AU CORONAVIRUS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales communique :

Par Décision n° 00628/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 du 16 novembre 2020, la société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation sus citée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Sté SOCAVB, BP : 00 Yaoundé	Quatre-vingt-quatorze millions huit cent mille (94 800 000)	DPIA à Mvog-Betsi / Yaoundé	Soixante (60) jours

Ladite société est invitée à se présenter à la Direction des Affaires Générales dans un délai maximum de trois (03) jours à compter de la publication du présent communiqué pour l'établissement et la souscription du marché correspondant.

YAOUNDE le 16 Novembre 2020

Le **MINISTRE**

DR TAIGA

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

COMMUNIQUE N° 00040/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0007/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES ALEVINS AU PROFIT DES PRODUCTEURS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales communique :

Par Décision n° 00620/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 du 12 novembre 2020, la société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation sus citée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets MOKES Multi-Services, BP : 00 Yaoundé	Cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-sept mille trois cent quarante-un (195 967 341)	DPAIH à Mvog-Betsi / Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours

Ladite société est invitée à se présenter à la Direction des Affaires Générales dans un délai maximum de trois (03) jours à compter de la publication du présent communiqué pour l'établissement et la souscription du marché correspondant.

YAOUNDE le 12 Novembre 2020

Le **MINISTRE**

DR TAIGA

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

COMMUNIQUE N° 00041/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0010/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES KITS DE PROTECTION INDIVIDUELLES, DES VIRUCIDES ET DES DÉSINFECTANTS POUR LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales communique :

Par Décision n° 00621/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 du 12 novembre 2020, la société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation sus citée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets VENUS, BP : 4 141 Yaoundé	Quatre-vingt-neuf millions six cent dix-huit mille sept cent soixante (89 618 760)	DSV à Mvog-Betsi / Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours

Ladite société est invitée à se présenter à la Direction des Affaires Générales dans un délai maximum de trois (03) jours à compter de la publication du présent communiqué pour l'établissement et la souscription du marché correspondant.

YAOUNDE le 12 Novembre 2020

Le **MINISTRE**

DR TAIGA

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

COMMUNIQUE N° 00043/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0012/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES MATÉRIELS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES AQUACULTEURS ET DES FERMES AQUICOLES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINEPIA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales communique :

Par Décision n° 00623/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 du 12 novembre 2020, la société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation sus citée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets JOELLA ET FILS, BP : 00 Yaoundé	Vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente (23 988 330)	DPAIH à Mvog-Betsi / Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours

Ladite société est invitée à se présenter à la Direction des Affaires Générales dans un délai maximum de trois (03) jours à compter de la publication du présent communiqué pour l'établissement et la souscription du marché correspondant.

YAOUNDE le 12 Novembre 2020

Le **MINISTRE**

DR TAIGA

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

COMMUNIQUE DE PRESSE N°6/CP/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM/BAO DU 11/10/2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT CONCERNANT LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°010/AONO/MINTOUL/CIPM/2020 DU 05 OCTOBRE 2020 POUR L'ÉLABORATION ET LA VULGARISATION DU PROTOCOLE SANITAIRE ANTI COVID-19 POUR LA CHINE TOURISTIQUE AU CAMEROUN.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs communique :

Conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres susvisé, financé dans le cadre du Fonds spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, et sur propositions d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère du Tourisme et des Loisirs, les résultats se présentent ainsi qu'il suit :

N°	Dossier d'Appel d'Offres	Lieu de d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	Lot 1 : Conception, élaboration et édition du protocole sanitaire anti Covid-19 pour la chaîne touristique au Cameroun	MINTOUL	GROUPEMENT ETS ENGINEERING PROVIDER & POLYGONE SARL, B.P: 34743 Yaoundé	39 087 765	04 mois
2	Lot 2 : Vulgarisation du protocole sanitaire anti Covid-19 pour la chaîne touristique au Cameroun			49 089 263	01 mois

Le Directeur de cette entreprise est prié de se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics), porte 210, pour la suite de la procédure.

Ce communiqué tient lieu de main-levée de caution pour toutes les entreprises ayant participé à cette consultation.

Par ailleurs, les sociétés qui n'ont pas été retenues peuvent passer retirer leurs soumissions sous-quinzaine. Faute de quoi, elles seront détruites.

YAOUNDE le 11 Novembre 2020

Le MINISTRE

MAIGARI BELLO BOUBA

CAISSE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE MARITIME

COMMUNIQUE N° 006/C/CIPM/CDPM/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 006/PU/AONO/MINEPIA/CDPM/CIPM/2020 DU 31 AOÛT 2020 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Secrétaire Exécutif de la Caisse de Développement de la Pêche Maritime communique :

A été désigné adjudicataire de l'Avis d'Appel d'Offres susvisé : **ART CONCEPT DECOR, B.P 2588 Yaoundé.**

DELAI DE LIVRAISON : trente (30) jours

MONTANT : 59 994 675 (cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-quinze) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous-huitaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

DOUALA le 15 Octobre 2020

Le SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

NGOANDE Salvador

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N° D13-312/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 13 NOVEMBRE 2020S PORTANT ANNULATION DE L'AVIS DE CONSULTATION N° 0042/D13-293/DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 19 OCTOBRE 2020, RELATIF À L'ORGANISATION DES RÉUNIONS DE COORDINATION DES ACTIVITÉS ŒUVRANT POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG ET LES ACTIVITÉS DES CENTRES DE TRANSFUSION SANGUINE DES FORMATIONS SANITAIRESFINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT/PNTS

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

L'Avis de consultation n°0042/D13-293/DC/MINSANTE/CIPM/2020 du 19 Octobre 2020, relatif à l'organisation des réunions de coordination des activités œuvrant pour la promotion du don de sang et les activités des centres de transfusion sanguine des formations sanitaires, est **annulé**.

YAOUNDE le 13 Novembre 2020

Le *MINISTRE*

MANAOUA Malachie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N° D13-311/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 13 NOVEMBRE 2020 PORTANT ANNULATION DE L'AVIS DE CONSULTATION N°0040/D13-291/DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 19 OCTOBRE 2020, RELATIVE À LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME POUR LA PROMOTION DU DON DE SANGFINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT/PNTS

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

L'Avis de consultation n°040/D13-291/DC/MINSANTE/CIPM/2020, du 19 Octobre 2020, relatif à la production et la diffusion d'un microprogramme pour la promotion du don de sang, est **annulé**.

YAOUNDE le 13 Novembre 2020

Le *MINISTRE*

MANAOUA Malachie

CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS SANTE BID

ADDITIF N°00000001AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITION RESTREINTE. N° D13-297/DDPNR/MINSANTE/CEPS-BID/CSPM/PETVISIDAME/2020 DU 21 /10/ 2020 POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT CHARGE DE REALISER LA FORMATION DES PERSONNELS DE LA CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS SANTE-BID (PROJET D'ELIMINATION DE LA TRANSMISSION DU VIH ET DU SIDA DE LA MERE A L'ENFANT), A LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le présent additif a pour objet la prorogation de la date de remise des offres ainsi, dans toutes les dispositions concernées,

AU LIEU DE	LIRE
<p>7- DEPOT DES OFFRES Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires (dont un original et six copies marquées comme telles), seront présentées selon les modalités définies dans la DDP et déposées contre récépissé à la Cellule d'Exécution des Projets Santé – BID sis à l'immeuble Cris Auto, 1er étage, quartier Elig Essono – Yaoundé. Face HOTEL GRAND MOULIN. A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National des Projets Santé – BID. Tél : (+237) 666 228 450plus tard le 17 NOV 2020 à 13 heures, heure locale,</p>	<p>7- DEPOT DES OFFRES Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires (dont un original et six copies marquées comme telles), seront présentées selon les modalités définies dans la DDP et déposées contre récépissé à la Cellule d'Exécution des Projets Santé – BID sis à l'immeuble Cris Auto, 1er étage, quartier Elig Essono – Yaoundé. Face HOTEL GRAND MOULIN. A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National des Projets Santé – BID. Tél : (+237) 666 228 450plus tard le 24 NOV 2020 à 13 heures, heure locale,</p>
<p>10- OUVERTURE DES OFFRES L'ouverture des offres se fera en deux (02) temps : a - L'ouverture des offres administratives et techniques. Elle sera effectuée le 17 NOV 2020 par la Commission spéciale de Passation des Marchés auprès de la CEPS-BID sise à la Cellule d'Exécution des Projets Santé – BID sis à l'immeuble Cris Auto, 1er étage, quartier Elig-Essono – Yaoundé. Face HOTEL GRAND MOULIN, à partir de 14 heures précises, heure locale en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. b - A l'issue de l'analyse des offres Administratives et Techniques, l'ouverture des offres financières se fera dans les mêmes conditions, à une date ultérieure, qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant eu la capacité juridique requise et ayant obtenue une note en capacité technique supérieure ou égale à 70/100 pts.</p>	<p>10- OUVERTURE DES OFFRES L'ouverture des offres se fera en deux (02) temps : a - L'ouverture des offres administratives et techniques. Elle sera effectuée le 24 NOV 2020 par la Commission spéciale de Passation des Marchés auprès de la CEPS-BID sise à la Cellule d'Exécution des Projets Santé – BID sis à l'immeuble Cris Auto, 1er étage, quartier Elig-Essono – Yaoundé. Face HOTEL GRAND MOULIN, à partir de 14 heures précises, heure locale en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. b - A l'issue de l'analyse des offres Administratives et Techniques, l'ouverture des offres financières se fera dans les mêmes conditions, à une date ultérieure, qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant eu la capacité juridique requise et ayant obtenue une note en capacité technique supérieure ou égale à 80/100 pts.</p>

YAOUNDE le 16 Novembre 2020

Le COORDONNATEUR NATIONAL

MOHAMADOU TOUKOUR AHMADOU

VILLE DE YAOUNDE

COMMUNIQUE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Yaoundé communique :

Est déclaré infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert N°018/AONO/CUY/CSPM-PADY2/2020 du 30 janvier 2020 relatif aux travaux de réhabilitation de trois (03) centres de santé publique de la ville de Yaoundé pour le compte du PADY2.

Par conséquent, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au secrétariat du projet sous quinzaine, dès publication du présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution.

Passé ce délai, elles seront détruites.

YAOUNDE le 17 Novembre 2020

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

COMMUNIQUE N° 00042/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0008/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DES ALIMENTS POUR SILURES (CLARIAS GARIEPINUS) ET TILAPIA (OREOCHROMIS NILOTICUS) AU PROFIT DES PRODUCTEURS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales communique :

Par Décision n° 00622/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 du 12 novembre 2020, la société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation sus citée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets SELMHA CORPORATION, BP : 00 Yaoundé	Cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent soixante-huit mille six cent vingt-huit (198 268 628)	DPAIH à Mvog-Betsi / Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours

Ladite société est invitée à se présenter à la Direction des Affaires Générales dans un délai maximum de trois (03) jours à compter de la publication du présent communiqué pour l'établissement et la souscription du marché correspondant.

YAOUNDE le 12 Novembre 2020

Le **MINISTRE**

DR TAIGA

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

COMMUNIQUE N°00044/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCÉDURE D'URGENCE N°0011/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 30 SEPTEMBRE 2020 RELATIF À L'ACQUISITION D'INTRANTS AU PROFIT DES ÉLEVEURS DE POULETS DE CHAIR DANS LE CADRE DE L'APPUI À LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉLEVAGE FACE AU CORONAVIRUS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales communique :

Par Décision n° 00628/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 du 16 novembre 2020, la société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation sus citée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Sté SOCAVB, BP : 00 Yaoundé	Quatre-vingt-quatorze millions huit cent mille (94 800 000)	DPIA à Mvog-Betsi / Yaoundé	Soixante (60) jours

Ladite société est invitée à se présenter à la Direction des Affaires Générales dans un délai maximum de trois (03) jours à compter de la publication du présent communiqué pour l'établissement et la souscription du marché correspondant.

YAOUNDE le 16 Novembre 2020

Le **MINISTRE**

DR TAIGA

AÉROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/EMCG PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES OFFRES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 05/AMI/ADC/DG/2020 DU 05 JUIN 2020 POUR LA SÉLECTION ET L'AGRÉMENT DES ORGANISMES SPÉCIALISÉS DANS L'ASSISTANCE DES PASSAGERS À MOBILITÉ RÉDUITE ET L'ÉVACUATION DES MALADES DANS LES AÉROPORTS INTERNATIONAUX DE DOUALA ET YAOUNDÉ-NSIMALEN.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Les organismes ci-après, ont été sélectionnés pour assister les passagers à mobilité réduite et évacuer les malades dans les aéroports internationaux de Douala et Yaoundé-Nsimalen.

N° D'ORDRE	SOUSSIONNAIRE	NOTE SUR 100 POINTS	OBSERVATIONS
1.	CENTRE MEDICAL D'URGENCE ET DE REANIMATION DE DOUALA	91.8	QUALIFIE
2.	CAMEROUN ASSISTANCE SANITAIRE	75	QUALIFIE

Un contrat d'agrément sera élaboré avec chacune des entreprises qualifiées.

YAOUNDE le 5 Novembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

COMMUNIQUE N° 00040/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0007/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES ALEVINS AU PROFIT DES PRODUCTEURS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales communique :

Par Décision n° 00620/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 du 12 novembre 2020, la société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation sus citée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets MOKES Multi-Services, BP : 00 Yaoundé	Cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-sept mille trois cent quarante-un (195 967 341)	DPAIH à Mvog-Betsi / Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours

Ladite société est invitée à se présenter à la Direction des Affaires Générales dans un délai maximum de trois (03) jours à compter de la publication du présent communiqué pour l'établissement et la souscription du marché correspondant.

YAOUNDE le 12 Novembre 2020

Le **MINISTRE**

DR TAIGA

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

COMMUNIQUE N° 00041/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0010/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES KITS DE PROTECTION INDIVIDUELLES, DES VIRUCIDES ET DES DÉSINFECTANTS POUR LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales communique :

Par Décision n° 00621/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 du 12 novembre 2020, la société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation sus citée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets VENUS, BP : 4 141 Yaoundé	Quatre-vingt-neuf millions six cent dix-huit mille sept cent soixante (89 618 760)	DSV à Mvog-Betsi / Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours

Ladite société est invitée à se présenter à la Direction des Affaires Générales dans un délai maximum de trois (03) jours à compter de la publication du présent communiqué pour l'établissement et la souscription du marché correspondant.

YAOUNDE le 12 Novembre 2020

Le **MINISTRE**

DR TAIGA

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

DECISION N° 00622/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0008/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, EN VUE DE L'ACQUISITION DES ALIMENTS POUR SILURES (CLARIAS GARIEPINUS) ET TILAPIA (OREOCHROMIS NILOTICUS) AU PROFIT DES PRODUCTEURS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;

Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du code des marchés publics ;

Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publics pour l'Exercice 2020.

Considérant le dossier d'appel d'offres national ouvert n°0008/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 du 28 septembre 2020, en vue de l'acquisition des aliments pour silures (*clarias gariepinus*) et tilapia (*Oreochromis niloticus*) au profit des producteurs.

DECIDE :

Article 1^{er} : La société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets SELMHA CORPORATION, BP : 00 Yaoundé	Cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent soixante-huit mille six cent vingt-huit (198 268 628)	DPAIH à Mvog-Betsi / Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 12 Novembre 2020

Le **MINISTRE**

DR TAIGA

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

DECISION N° 00620 /D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0007/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES ALEVINS AU PROFIT DES PRODUCTEURS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;

Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du code des marchés publics ;

Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publics pour l'Exercice 2020.

Considérant le dossier d'appel d'offres national ouvert n°0007/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 du 28 septembre 2020, relatif à l'acquisition des alevins au profit des producteurs

DECIDE :

Article 1^{er} : La société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets MOKES Multi-Services, BP : 00 Yaoundé	Cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-sept mille trois cent quarante-un (195 967 341)	DPAIH à Mvog-Betsi / Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 12 Novembre 2020

Le **MINISTRE**

DR TAIGA

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

DECISION N°00628 /D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCÉDURE D'URGENCE, N°0011/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 30 SEPTEMBRE 2020 RELATIF À L'ACQUISITION D'INTRANTS AU PROFIT DES ÉLEVEURS DE POULETS DE CHAIR DANS LE CADRE DE L'APPUI À LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉLEVAGE FACE AU CORONAVIRUS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu** le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales ;
- Vu** le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du code des marchés publics ;
- Vu** la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publics pour l'Exercice 2020
- Vu** la circulaire n°00000220/C/MINFI du 22 juillet 2020 précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et du suivi-évaluation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales ;
- Vu** l'ordonnance n°2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020.

Considérant le dossier d'appel d'offres national ouvert n°0011/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 du 30 septembre 2020, relatif à l'acquisition d'intrants au profit des éleveurs de poulets de chair dans le cadre de l'appui à la résilience économique et financière du sous-secteur de l'élevage face au coronavirus.

DECIDE :

Article 1^{er} : La société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Sté SOCAVB, BP : 00 Yaoundé	Quatre-vingt-quatorze millions huit cent mille (94 800 000)	DPIA à Mvog-Betsi / Yaoundé	Soixante (60) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 16 Novembre 2020

Le MINISTRE

DR TAIGA

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

DECISION N° 00621/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0010/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES KITS DE PROTECTION INDIVIDUELLES, DES VIRUCIDES ET DES DÉSINFECTANTS POUR LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publics pour l'Exercice 2020.
Considérant le dossier d'appel d'offres national ouvert n°0010/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 du 28 septembre 2020, relatif à l'acquisition des kits de protection individuelles, des virucides et des désinfectants pour la lutte contre le coronavirus

DECIDE :

Article 1^{er} : La société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets VENUS, BP : 4 141 Yaoundé	Quatre-vingt-neuf millions six cent dix-huit mille sept cent soixante (89 618 760)	DSV à Mvog-Betsi / Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 12 Novembre 2020

Le MINISTRE

DR TAIGA

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

DECISION N° 00623 /D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 12 NOVEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0012/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 28 SEPTEMBRE 2020, RELATIF À L'ACQUISITION DES MATÉRIELS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES AQUACULTEURS ET DES FERMES AQUACOLES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINEPIA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;

Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du code des marchés publics ;

Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publics pour l'Exercice 2020.

Considérant le dossier d'appel d'offres national ouvert n°0012/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 du 28 septembre 2020, relatif à l'acquisition des matériels de suivi et d'accompagnement des aquaculteurs et des fermes aquacoles au profit des structures du MINEPIA.

DECIDE :

Article 1^{er} : La société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets JOELLA ET FILS, BP : 00 Yaoundé	Vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente (23 988 330)	DPAIH à Mvog-Betsi / Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 12 Novembre 2020

Le MINISTRE

DR TAIGA

CAISSE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE MARITIME

DECISION N° 006/D/MINEPIA/CDPM/CIPM/SAG/2020. PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 006/PU/AONO/MINEPIA/CDPM/CIPMI2020 DU 31 AOÛT 2020 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE SECRETAIRE EXÉCUTIF DE LA CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE MARITIME ;

Vu La Constitution ;

Vu la Loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut général des Etablissements Publics ;

Vu Le Décret n° 74/991 du 16 Décembre 1974 portant création d'une Caisse de Développement de la Pêche Maritime ;

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu L'Arrêté n° 468/CAB/PR du 19 décembre 2012 portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Caisse de Développement

de la Pêche Maritime ;

Vu l'Arrêté N° 016/A/MINMAP du 11 novembre 2013 portant création de Commissions Internes de passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs ;

Vu la Circulaire N° 00008349/CAB/MINFI du 30/12/2019 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu la Décision N° 0000005/CAB/MINMAP du 03 Janvier 2020 portant désignation des Présidents des Commissions internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs ;

Vu les résolutions de la 58e session du Conseil d'Administration de la Caisse de Développement de la Pêche Maritime du 30/12/2019;

Vu Le procès-verbal de la commission interne de passation des marchés en date du 02 juin 2020

Vu Les nécessités de service,

DÉCIDE

Article 1er- : Est déclaré adjudicataire de l'Avis d'Appel d'Offres N° 006/PU/AONO/MINEPIA/CDPM/CIPM/2020 du 31 août 2020: **ART CONCEPT DECOR, B.P 2588 Yaoundé.**

Article 2 ; Les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer retirer leurs soumissions sous huitaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

DOUALA le 15 Octobre 2020

Le SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

NGOANDE Salvador

CAISSE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE MARITIME

DECISION N° 006/D/MINEPIA/CDPM/CIPM/SAG/2020. PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 006/PU/AONO/MINEPIA/CDPM/CIPMI2020 DU 31 AOÛT 2020 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE SECRETAIRE EXÉCUTIF DE LA CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE MARITIME ;

Vu La Constitution ;

Vu la Loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut général des Etablissements Publics ;

Vu Le Décret n° 74/991 du 16 Décembre 1974 portant création d'une Caisse de Développement de la Pêche Maritime ;

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu L'Arrêté n° 468/CAB/PR du 19 décembre 2012 portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Caisse de Développement

de la Pêche Maritime ;

Vu l'Arrêté N° 016/A/MINMAP du 11 novembre 2013 portant création de Commissions Internes de passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs ;

Vu la Circulaire N° 00008349/CAB/MINFI du 30/12/2019 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu la Décision N° 0000005/CAB/MINMAP du 03 Janvier 2020 portant désignation des Présidents des Commissions internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs ;

Vu les résolutions de la 58e session du Conseil d'Administration de la Caisse de Développement de la Pêche Maritime du 30/12/2019;

Vu Le procès-verbal de la commission interne de passation des marchés en date du 02 juin 2020

Vu Les nécessités de service,

DÉCIDE

Article 1er- : Est déclaré adjudicataire de l'Avis d'Appel d'Offres N° 006/PU/AONO/MINEPIA/CDPM/CIPM/2020 du 31 août 2020: **ART CONCEPT DECOR, B.P 2588 Yaoundé.**

Article 2 ; Les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer retirer leurs soumissions sous huitaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

DOUALA le 15 Octobre 2020

Le SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

NGOANDE Salvador

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'INFRUCTUOSITE N°036/DI/DG/CM-SCDP/2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,
Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;
Le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
La Circulaire N°00 1/C/MINF1 du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2019;
La Résolution N°08/10 du 08 décembre 2017 portant création de la Commission interne de Passation des Marchés placée auprès de la SCDP ;
La Résolution N°01/04 du 21 mars 2019 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission de Passation des Marchés de la SCDP
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°036 /AONO/ DG/CSJ/ CIPM SCDP/2020 relatif à la refonte de l'infrastructure réseau des dépôts SCDP de l'intérieur ;
Considérant l'absence d'Offres à la date prévue pour l'ouverture des plis,

DECIDE :

Article 1 : - Ledit Appel d'Offres est déclaré infructueux.

Article 2 : - Les entreprises intéressées sont informées que ledit Appel d'Offres sera relancé dans les meilleurs délais.

DOUALA le 28 Octobre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

COMMUNE DE SOA

ADDITIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009 & 010/AONO/C-SOA/BMP/CIPM/2020 DU 02 NOVEMBRE 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE SOA ET L'AMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD) ET LA CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SOA, DANS LA COMMUNE DE SOA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation								
	<p>Au lieu de ...</p> <p>A. Critères éliminatoires :</p> <p>a. Offre Administrative</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà de 48 heures; 2) Pièce falsifiée ou non authentique; 3) Caution de soumission absente. <p>b. Offre technique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ; 3) N'avoir pas réalisé au cours des trois dernières années, deux (02) projets similaires de montant supérieur ou égal à 100 000 000 (cent million) Francs CFA; 4) Attestation de capacité financière inférieure à cent millions (100 000 000) de Francs CFA <p>c. Offre Financière</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Offre financière incomplète ; 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans l'offre ; 3) Pièce non conforme <p>B. Critères essentiels :</p> <p>Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :</p> <table border="0"> <tr> <td>1) Les références de l'Entreprise</td> <td>Oui/Non</td> </tr> <tr> <td>2) Situation financière</td> <td>Oui/Non</td> </tr> <tr> <td>3) L'expérience du personnel d'encadrement.</td> <td>Oui/Non</td> </tr> <tr> <td>4) Le matériel et les équipements essentiels.</td> <td>Oui/Non</td> </tr> </table>	1) Les références de l'Entreprise	Oui/Non	2) Situation financière	Oui/Non	3) L'expérience du personnel d'encadrement.	Oui/Non	4) Le matériel et les équipements essentiels.	Oui/Non
1) Les références de l'Entreprise	Oui/Non								
2) Situation financière	Oui/Non								
3) L'expérience du personnel d'encadrement.	Oui/Non								
4) Le matériel et les équipements essentiels.	Oui/Non								
	<p>Lire plutot</p> <p>6.1. Critères éliminatoires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après 48 heures accordées; 2. fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et le Maître d'Ouvrage se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ; 3. non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels ; 4. absence de la caution de soumission ; 5. omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ; 6. offre financière incomplète ; 7. attestation de capacité financière inférieure à soixante-quinze millions (75 000 000) de Francs CFA. 								

2 Autres

Au lieu de ...

1- Retranscription intégrale du Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAP), notamment les articles 4, 15, 25(1.7) 38 et 39(1)

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. L'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Le soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification.

Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt si entre autres ;

i. Il est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii. présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 25.2 cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitant dans plus d'une offre.

iii. l'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont exprimés entièrement en francs CFA.

Article 25 : Ouverture des plis et recours

25.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquée dans le Règlement de Participation des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

25.2. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix. Toute mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais [en cas d'ouverture des offres financières] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que le Maître d'Ouvrage peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

25.3. Les offres et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

25.4. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

25.5. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le président de la commission met immédiatement à la disposition focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

25.6. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Comité chargé de l'Examen des Recours avec copies au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et à l'Autorité chargée des marchés publics (Art. 2 du CMP)

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 31 : Conversion en une seule monnaie

SANS OBJET.

Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

SANS OBJET.

Article 38 : Signature du marché

38.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription par l'attributaire du projet de marché.

38.2. Il notifie le marché à son titulaire dans les 05 jours ouvrables qui suivent la date de sa signature.

38.3. L'attributaire dispose d'un délai de trente (30) jours après notification du marché pour l'enregistrement, sinon son contrat est résilié.

39.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, l'entrepreneur fournira à cette fin un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

2 Autres

Lire plutot

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-quali

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les soustraitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les soustraitants du soumissionnaire) doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt.

i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés dans le cadre du présent appel d'offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause de l'appel d'offres ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre. iii l'autorité contractante et le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante. Le Maître d'Ouvrage.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

15.1. En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les monnaies de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous; l'option applicable étant celle retenue dans le RPAO.

15.2. Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale Le montant de la soumission en francs CFA de la manière suivante :

a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses en d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant des dépenses nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de financement du marché.

b. Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.3. Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO. Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

a. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer dans le pays de l'Autorité Contractante



seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante spécifiée aux RPAO et dénommée "monnaie nationale".

b. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays de Contractante seront libellés dans la monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre éligible largement utilisé dans le commerce international.

15.4. L'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaies nationale et étrangère et justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables; à un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

15.5. Durant l'exécution des travaux, la plupart des monnaies étrangères restant à payer sur le montant du marché peut être réglé d'un commun accord par l'Autorité Contractante et l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du marché.

Article 25 : Ouverture des plis et recours

25.1. L'ouverture de tous les plis se fait en un temps, toutefois pour les projets complexes notamment ceux ayant fait l'objet d'une procédure de préqualification, l'ouverture peut se faire en deux temps.

La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le Règlement de Passation des Marchés. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

25.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix ainsi que l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et la notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

25.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais [en cas d'ouverture des offres financières] et les variantes le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront pris en compte lors de l'évaluation.

25.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et annoncées à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

25.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur composition administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie de ce procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

25.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le président de la commission met immédiatement à la disposition du public une copie désignée par l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Pratique des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Chef de structure à laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 31 : Conversion en une seule monnaie

31.1. Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, la sous-commission d'analyse convertira les prix des offres dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l'offre est payable en francs CFA.

31.2. La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), dans les cas définies par le RPAO.

Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

Les entrepreneurs nationaux bénéficient d'une marge de préférence nationale telle que prévue par le Code des Marchés aux fins d'évaluation des offres.

Article 38 : Signature du marché

38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passer les Marchés compétente pour examen et avis, et le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.

38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après l'avis du Ministre en charge des Marchés publics.

38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

39.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, l'entrepreneur fournira au titulaire de l'ouvrage un cautionnement garantissant l'exécution intégrale des travaux.

LA SUITE DANS LE FICHER D'ORIGINE

SOA le 17 Novembre 2020

Le MAIRE

ESSAMA EMBOLO

COMMUNE DE KOBDOMBO

ADDITIF N°007 RELATIF A LA REGULATION DU DAO N° 006 /AONO/C-KBDO/SG/ CIPM/2020 DU 26 OCTOBRE 2020 EN POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE CERTAINES ARTERES DE LA VILLE DE KOBDOMBO PAR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CENT (100) LAMPADAIRES SOLAIRES ALL IN ONE EN PROCEDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>
	<p>Lire plutot</p> <ul style="list-style-type: none">- La durée de validité de la caution de soumission est de trente (60) jours.- Les informations ont été harmonisées dans les deux versions des avis d'appels d'offres.- Les articles 4(2b),17(6b),26(1)et 32(4) du RGAO ont été insérés dans les DAO des soumissionnaires. <p>Le présent additif ne modifiant ni le montant ou l'objet du marché, la date de dépôt et d'ouverture des offres est maintenue le 19 novembre 2020 à 11h et 12h respectivement.</p> <p>Le reste sans changement.</p>

KOBDOMBO le 18 Novembre 2020

Le MAIRE

ZE BIWOLE CAULIN

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

Civilité : Mme Mr

Nom :

ou

Prénom :

Point Focal

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armac.com



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !**

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@armac.com 🌐 www.armac.com

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.armac.com
✉ Email : pridesoft@armac.com